

**VILLE D'ANTONY**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**8 DECEMBRE 2011**

La séance est ouverte à 19h20 sous la présidence de Jean-Yves SENANT.

- Il est fait appel des membres présents par M. GUEVEL

**Conseillers excusés ayant donné pouvoir :**

Mme COVI à Mme BUGAT

M. AUBINEAU à M. MEDAN

M. ADDA-HALIMI à Mme DEVEDJIAN

M. NEHME à M. SENANT

M. FIE à Mme LE NEOUANNIC

**Conseiller absent :** Mme PEGANG

- **Adoption des comptes rendus des séances des 29 septembre et 14 octobre 2011.**

**M. FEUILLADE :** Je comprends que cela ait été compliqué ces deux fois car il y avait des problèmes de sonorisation et nos interventions étaient difficiles à comprendre, alors que celles de la majorité ont été retravaillées et réécrites un peu. Il n'y a pas de malhonnêteté là-dedans mais nous n'avons pas pu refaire les nôtres. Il y a beaucoup d'imprécisions, c'était certainement dû à la sonorisation, je veux bien l'entendre, mais il me semble que dans ces cas là, on pourrait avoir les textes en même temps que vous et pouvoir les amender. Il y a notamment des passages où nos interventions ne sont pas reprises. A la toute fin du conseil du 29 septembre, on parlait du projet Massy-Valenton et Monsieur le Maire, dans votre premier paragraphe, vous dites que les groupes de l'opposition ne se sont pas exprimés, et j'ai dit : « non, c'est faux, ce que vous dites est faux ! ». D'ailleurs au paragraphe d'après, je

dis : « non, c'est faux, une personne est même intervenue au conservatoire Darius Milhaud », et vous-même vous dites « j'ai entendu une personne parler d'un projet de ligne d'interconnexion ... », c'est page 62 du rapport, et mon intervention n'est pas reprise.

D'autre part, dans l'échange que j'ai eu avec Sophie Devedjian à propos du centre de santé, je parle à plusieurs reprises du site internet Amélie, et on me fait dire « le centre Amélie », ce qui n'a plus de sens. Donc j'aimerais que ce soit corrigé. Je parle du PV du 29 septembre.

Dans ce même conseil, on parlait de la délibération qui avait été reportée sur la question de la taxe d'aménagement, la nouvelle taxe d'aménagement, et page 19, à l'avant-dernière ligne, je disais : « ça me semble intéressant, plus intéressant en tout cas que celle dont on parlait pour les 100 mètres carrés » et non pas pour les 400 mètres carrés.

**Mme BUZELIN** : Lors du conseil du 29 septembre, j'avais fait allusion au précédent conseil pour obtenir quelques modifications, et j'avais évoqué le problème des cantines, ça s'est transformé en « campings », page 4 du compte rendu, je faisais référence à la page 69 du précédent procès-verbal.

Ensuite, sur le conseil du 29 septembre toujours, page 25, il y a une modification à apporter : J'intervenais sur le taux de sinistralité croissante en matière d'absentéisme compte tenu de l'augmentation de l'âge de la retraite et sur la dernière ligne de mon intervention, j'avais indiqué : « Ne portons pas tous les efforts sur la masse salariale mais sur l'ensemble des revenus » et non pas des « retraites ».

**M. le Maire** : Il faudrait que vous donniez vos rectifications au secrétariat pour qu'elles soient prises en compte.

**Mme LE NEOUANNIC** : Mais par rapport à la question qu'a posée M. Feuillade sur le fait qu'on puisse bénéficier de nos interventions avant, est ce que vous êtes d'accord ?

**M. le Maire** : Oui d'accord.

**Mme BUZELIN** : J'ai des modifications concernant le compte rendu du 14 octobre : Je suis intervenue sur les antennes relais et page 67, 3<sup>ème</sup> ligne, j'indiquais qu'un certain nombre d'habitants sont inquiets, mais je ne crois pas avoir parlé de l'affichage sur les panneaux de la ville, je parlais de l'installation des antennes relais, donc ce passage est à supprimer.

Ensuite, page 67, je parlais d'un certain nombre de médecins et j'ai précisé notamment que c'étaient des études dans les pays du Nord.

Ensuite, sur la page 68, sur le même thème, M. Serin m'indiquait gentiment que je ne connaissais pas le sujet et je lui ai répondu qu'il y avait des intérêts financiers très importants non pas avec les antennes mobiles mais avec le marché du mobile, et je ne pense pas avoir parlé de banques, j'indiquais que les lobbyings des opérateurs se prévalaient de pseudo études portant sur la non dangerosité des ondes. Et ensuite j'évoquais le danger pour les jeunes enfants d'être soumis à un taux élevé de fréquences. C'était un peu le contexte de mon intervention qui n'a pas été retranscrite de façon très claire page 68.

**M. FEUILLADE** : Sur le conseil du 14 octobre concernant mon intervention sur la résidence universitaire page 28, il y a au moins 3 erreurs que j'ai pu relever : A la fin du paragraphe de la page 28, je parlais d'un coup de « com », diminutif de communications, et non de « gomme ». Ensuite je parle d'un site qui accueillait 3.000 habitants il y a 3 ans et non pas il y a 3 mois. Et enfin, je dis : « comme si votre seul objectif n'avait été que de chasser les étudiants pour accompagner un peu plus la densification latente qui s'opère en petite couronne », il ne s'agissait pas de « en l'attente », du verbe « attendre ».

**M. le Maire** : Toutes ces modifications seront prises en compte.

**M. FEUILLADE** : Mais s'il vous plait, intégrez les dans le compte rendu qui est sur le site internet de la ville, ce qui n'est pas toujours le cas.

**(Sous réserve des modifications ci-dessus, les deux comptes rendus sont adoptés à l'unanimité des présents et représentés).**

**- Liste des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.**

**Mme COLMEZ** : A quel moment pensez-vous nous dire quelle décision vous avez prise sur le cinéma ? Est-ce que c'est avant qu'on commence le conseil ou bien à la fin, ou dans les questions diverses ?

**M. le Maire** : Je le dirai quand la décision sera prise.

**Mme COLMEZ** : J'avais cru comprendre lors de la commission Culture que vous n'aviez pas encore pris de décision, mais on nous a dit ensuite que la décision avait été prise, c'est ce que nous avons appris suite à un coup de téléphone, alors je ne comprends plus.

**M. le Maire** : La décision de poursuivre les études a été prise, mais la décision de mettre en œuvre un cinéma provisoire sera prise lorsqu'on aura un devis.

**Mme COLMEZ** : Vous ne pouvez pas nous dire ce que vous envisagez, les hypothèses que vous faites ?

**M. le Maire** : Ce serait une structure extérieure qui serait normalement installée sur le terrain situé entre le COSOM et le stade Georges SUANT.

**Mme COLMEZ** : Vous n'avez pas envisagé d'autres lieux ?

**M. le Maire** : Si, beaucoup de lieux, mais c'est le seul qui convienne.

**M. FEUILLADE** : Nous étions à la commission Culture avec Françoise Colmez, il se trouve que nous avons dû partir avant la fin, et on

nous a dit le lendemain que la réunion s'était finie de façon houleuse ; je reconnais que cela s'échauffait un peu à la fin, ça arrive, et l'adjointe à la culture nous a appelés pour nous dire que vous deviez annoncer une décision ou quelque chose au personnel du cinéma Le Sélect. Visiblement lundi à 19h c'était trop tôt, et on nous a appelés le lendemain pour nous dire que la décision était prise. Durant le temps où nous étions à la réunion, on nous a dit que vous aviez des réserves, qu'aucune décision n'était envisagée, etc, et le lendemain on nous appelle pour dire qu'une décision a été prise...

Sur la question du lieu, si une solution est trouvée, c'est déjà une bonne chose, notamment pour l'équipe du cinéma. Et pour le personnel, notamment celui qui travaillait le soir sur des horaires administratifs, sur des métiers qui ne sont pas les leurs, qui sont des vrais métiers de cinéma, il y avait une vraie inquiétude à ce qu'il nous quitte, on l'a déjà dit ici, sur un lieu c'est souvent une équipe qui le fait vivre, et donc si vous avez trouvé une solution, c'est une bonne chose.

Sur la question du lieu, je redis que si une solution est trouvée, c'est déjà cela, néanmoins il faut essayer de rapprocher cette structure provisoire au maximum du lieu du Sélect, parce que le plus important, et je l'ai déjà dit ici, c'est de conserver le public du cinéma, c'est la chose la plus importante. Bien sûr, si on le met ailleurs, ça pourra amener d'autres publics, mais le plus important dans cette phase de travaux c'est d'assurer une continuité pour garder le public, et ensuite on peut l'élargir. Mais il faut que les spectateurs du Sélect d'il y a 4 mois puissent continuer à aller au cinéma, et notamment il y a beaucoup de personnes âgées et beaucoup de familles qui nous disent qu'elles sont gênées par l'absence de cinéma et désormais aussi par l'absence de théâtre. Je pense qu'il faut que vous entendiez cette problématique.

**M. le Maire** : D'autres questions ?

**Mme COLMEZ** : Sur les travaux de remplacement de la verrière et de ravalement de l'école Jean Moulin, c'est un avenant de 9.432 €, ce qui n'est pas une somme anodine, à quoi correspond cette augmentation ?

**M. le Maire** : C'est une modification faite postérieurement aux travaux de remplacement de la verrière. C'étaient des poteaux et des stores.

**Mme BUZELIN** : D'abord les décisions 1, 5, 6, 7 : concernant la n°1 : décision portant refonte de la régie d'avances au service Jumelage, je voudrais connaître la raison de cette refonte et aussi le volume d'argent qui transitait par cette régie ?

**Mme MARLET** : Lorsqu'on aide les clubs et les associations qui reçoivent des étrangers, par exemple pour l'ouverture de la salle omnisports, nous recevons des escrimeurs italiens. Pour aider le club d'escrime d'Antony Sports à recevoir les escrimeurs italiens, nous prenons en charge le dîner au restaurant des 3 escrimeurs italiens, des familles qui les reçoivent, et des maîtres d'armes. Cela fait 10 personnes. Nous ne pouvons pas leur dire d'aller dans les restaurants Antoniens lorsqu'on leur dit qu'on va payer par virement administratif ; dans ce cas, on est obligé de dire aux dirigeants de clubs : vous irez à tel endroit, et moi, quand j'essaie de faire cela, on me répond : Madame, vous n'avez pas à nous dire où on va aller, vous ne voulez pas aussi choisir notre menu ? Je peux vous le montrer, j'ai reçu un mail dans ce sens. Donc pour avoir la possibilité de dire aux gens : vous allez dans un restaurant Antonien parce que quand même on impose Antony, on leur dit : vous payez, vous revenez avec la facture, et on vous remboursera. Et cela, on ne peut le faire qu'avec la régie. Et c'est la même chose pour un tas d'activités. Par exemple pour la visite dans les Musée de Paris, quand on reçoit des jeunes, et pour plein de choses comme ça, on peut rembourser

les professeurs mais on ne peut pas faire des virements administratifs aux professeurs, donc on a besoin pour cela d'une régie d'avances. Elle fonctionne avec des factures bien évidemment et la comptabilité est tenue de façon très rigoureuse, vous pouvez faire confiance aux services.

**Mme BUZELIN** : Peut-on avoir une idée du volume ?

**M. le Maire** : 1.200 € par an maximum.

**Mme MARLET** : Il y a des années où on ne l'utilise pas, où on ne dépense même pas 300 ou 400 €, il y a des années où on a besoin de plus, ça dépend du volume des accueils.

**Mme BUZELIN** : Pour la décision n° 5, marché de travaux d'aménagement en vue de l'installation provisoire d'une salle de cinéma, vous avez répondu sur le sujet et je vous remercie.

Pour le n° 6, exercice du droit de préemption sur un bien 18 rue d'Arras à Antony pour un montant de 800.000 €, dans quel but cette préemption a-t-elle été réalisée ?

**M. le Maire** : Pour faire du logement social.

**Mme BUZELIN** : La n° 7, décision de nomination et de paiement d'un avocat pour un dossier de copropriété avenue des Frères Lumière, de quoi s'agit-il ?

**M. le Maire** : C'est une propriété achetée par la ville il y a déjà quelques années, et sur cette propriété il y a un contentieux de chauffage avec le gestionnaire de l'ensemble de la copropriété.

**Mme CHARRIER** : Décision n° 10, vous avez désigné un avocat pour le projet RFF sur la liaison Massy-Valenton, peut-on savoir les tâches qui lui sont confiées et dans quel cas il est censé intervenir ?

**M. le Maire** : C'est pour une consultation sur la possibilité de classer des emprises ferroviaires dans le cadre de la modification de notre plan local d'urbanisme, la réponse est qu'on ne peut rien faire.

**M. FEUILLADE** : Elle date de quand, cette décision de consultation d'avocat ?

**M. le Maire** : Elle était dans la période concernée.

**M. FEUILLADE** : Des fois les périodes ne sont pas toujours si nettes que cela. Ce n'est pas un reproche, c'est la vie administrative, alors de quand date cette décision de faire appel à un avocat, et pourquoi ce sujet n'a pas été présenté au comité de suivi quand on s'est réuni ? Et pourquoi n'a-t-on pas réuni le comité de suivi sur les questions de stratégie de la ville ? Si vous vous posez des questions sur les emprises, c'est que vous imaginez qu'il peut y avoir un point de blocage sur ces questions, sinon vous ne leur demanderiez pas comme ça une étude juridique ?

**Mme DEVEDJIAN** : On a parlé de la modification du plan local d'urbanisme à la commission d'urbanisme, on avait évoqué ce problème des emprises ferroviaires et de savoir si on pouvait les classer en espaces verts.

**M. FEUILLADE** : En commission d'urbanisme du 20 septembre, on a parlé de l'espace boisé qui est rue des Chênes, là, il semble que la consultation juridique portait sur les talus du RER. Ce n'était pas tout à fait pareil.

**Mme DEVEDJIAN** : A cette occasion, avec M. Nehmé qui devait être là, on avait dit qu'on essaierait de voir si l'on pouvait classer également en espace vert le talus qui était dans l'emprise ferroviaire et nous avons émis des doutes sur la possibilité de toucher à quoi que ce soit sur l'emprise ferroviaire ; et on avait dit que nous allions nous renseigner auprès d'un avocat pour être sûr qu'on ne pouvait rien faire et pour l'intégrer ou pas à la modification du plan local d'urbanisme. C'est ce qui a été fait au mois d'octobre

**Mme LE NEOUANNIC** : Quand vous cherchiez à vérifier si c'était un espace qu'on pouvait intégrer et classer en espace vert, c'est parce que vous aviez l'intention de réduire ailleurs, c'était un choix de compensation ? J'essaie de comprendre. Vous avez eu à un moment donné envie de réduire les espaces verts quelque part et vous vous êtes dit : ça pourrait peut-être être là ?

**Mme DEVEDJIAN** : Mais non, le terrain qu'on a classé en espace boisé classé est contigu à la rue des Chênes et le long de l'emprise ferroviaire. L'avantage de classer le talus boisé de la S.N.C.F. était d'empêcher la S.N.C.F. d'avoir la moindre idée de construire un mur de soutènement de 8 mètres de haut, comme elle en avait l'intention dans le premier projet. C'était pour garantir la qualité de vie des habitants de la rue des Chênes.

**Mme COLMEZ** : Pour la décision n°14, nomination d'un avocat dans le cadre de l'expropriation et de la reconstruction du cinéma Le Sélect, est-ce que ça concerne le magasin de chaussures ?

**M. le Maire** : Oui.

**Mme COLMEZ** : Cela porte donc sur les actions qui ont été menées jusqu'au jugement d'expropriation ? Comme c'est marqué « marché subséquent », ça veut dire que c'était après ?

**M. le Maire** : Cela veut dire qu'on a appliqué le jugement.

**Mme DEVEDJIAN** : C'était sur le montant de l'expropriation.

**Mme COLMEZ** : Sur le montant, d'accord.

Pour la 15, je ne comprends pas de quoi il s'agit : « adoption de conventions avec l'association Europa Cinémas afin d'inscrire le cinéma Le Select au sein du dispositif Europa Cinémas International pour les années 2010 et 2011 », est-ce que cela veut dire que ces conventions sont rétroactives ?

**M. le Maire** : C'est le renouvellement d'une convention déjà passée antérieurement, il fallait signer formellement la convention pour encaisser la recette, qui n'est pas très élevée.

**Mme BUZELIN** : Pour la 18 : « adoption d'une convention de mise à disposition d'un logement de fonction de la crèche « Arc en Ciel » au profit d'une institutrice... », je voudrais savoir pour quelle raison une institutrice était rentrée dans une crèche et quelle était la fonction de ce logement ?

**M. le Maire** : Vous savez que la ville a encore l'obligation légale de loger les instituteurs. Il ne reste plus beaucoup d'instituteurs. On n'en nomme plus depuis 20 ans puisqu'ils sont désormais remplacés par des professeurs des écoles que les communes n'ont pas l'obligation de loger. Néanmoins pour celles ou ceux qui restent, nous devons les loger là où c'est possible et notamment dans les logements de crèches.

**Mme BUZELIN** : Pour la n° 19, « adoption d'une convention avec l'Association du restaurant inter-entreprises du Centre d'Affaires d'Antony... » pour le personnel, je voudrais savoir, compte tenu de l'éloignement et de la pause déjeuner, si le personnel de la ville peut bénéficier aussi de chèques restaurant ?

**M. le Maire** : Non, il n'y a jamais eu de chèques restaurant dans la ville et personne d'ailleurs n'en a réclamé. Le tarif des repas est passé de 4,44 à 5,45, je parle du tarif pris en charge par la ville. Et le personnel déjeune très bien dans ce restaurant.

**Mme BUZELIN** : Et d'une façon générale, le personnel a le temps matériel de rejoindre ce restaurant ?

**M. le Maire** : Oui, une navette les y amène, ils n'y vont pas à pied.

**Mme COLMEZ** : Page 3, concernant les décisions 22 et 23, ça fait un peu plus de 10% d'augmentation pour chacun des lots, qu'est-ce qui

justifie une telle augmentation ? Chacun des lots est augmenté d'un peu plus de 10%.

**M. le Maire** : Et alors ?

**Mme COLMEZ** : Qu'est-ce qui justifie cette augmentation qui n'est quand même pas négligeable ?

**M. le Maire** : L'augmentation totale est nettement inférieure à 10%,

**Mme LE NEOUANNIC** : La question n'est pas de savoir si vous avez atteint les 10 % ...

**M. le Maire** : Pour la décision 22, c'est la ventilation, et pour la 23, il s'agissait de réparer les vitres qui avaient été cassées par du vandalisme.

**Mme LE NEOUANNIC** : Qu'est ce qui s'est passé pour qu'il y ait eu autant de vitres de cassées au moment de la visite ?

**Mme DEVEDJIAN** : Ce n'était pas au moment de la visite. Il y a eu des actes de vandalisme sur ce bâtiment.

**M. le Maire** : Il y en a eu aussi ailleurs et donc on répare, on est obligés de réparer les dégâts des actes de vandalisme.

**Mme BUZELIN** : Page 3, décision 25 : « décision de nomination d'un avocat pour assister la ville d'Antony pour le lancement de l'opération de la RUA... », à quoi correspond cette immense somme de 155,48 € ?

**M. le Maire** : C'est le taux horaire. Le budget global est d'environ 14.500 €

**M. FEUILLADE** : Comment peut-on aménager alors que les terrains ne nous appartiennent pas ?

**M. le Maire** : On a lancé la concertation, vous l'avez votée d'abord, et la fois suivante vous avez voté contre !

**M. FEUILLADE** : On ne parle pas de la concertation mais de l'aménagement. Il n'est pas écrit que c'est une concertation.

**M. le Maire** : La ville n'a pas à être propriétaire de terrains quand elle aménage, elle peut très bien aménager son territoire même si elle n'est pas propriétaire. La ville n'aménage pas que ses propres terrains, elle aménage l'ensemble des terrains du quartier considéré ; et on est dans la phase de concertation.

**Mme COLMEZ** : Page 4, décision 40 : Qu'est-ce que c'est que l'Institut Européen de Recherche et d'Evaluation pour l'Action Educative ?

**Mme DEVEDJIAN** : Je pense que c'est un organisme de formation. Je ne le connais pas particulièrement.

**M. le Maire** : C'est l'I.E.R.E. qui travaille depuis très longtemps sur la ville.

**Mme COLMEZ** : Votre réponse n'est pas tellement plus claire sous la forme d'un sigle !

**Mme DEVEDJIAN** : Je me renseignerai et je vous le dirai.

**Mme COLMEZ** : C'est pour le financement d'une formation destinée aux partenaires du Groupe Ressources, ça couvre qui ?

**Mme DEVEDJIAN** : Beaucoup de gens, notamment tous les institutionnels que vous connaissez aussi bien que moi, l'Education Nationale, la PMI, l'ASE, ce sont des formations qui tournent autour de comment appréhender des populations en difficultés. Mais je vous promets que je me renseigne, je n'en sais pas plus.

**Mme BUZELIN** : Page 7, décision 69, « attribution du marché complémentaire de travaux sur l'aménagement du Pôle Jeunesse, est-ce bien 407.836 € ?

**M. le Maire** : C'est une erreur de frappe, le chiffre est en fait 8.863,44 €. Les 407.000, c'est le total après avenants.

**M. RIVET** : Quel est le coût actualisé de l'Espace Jeunes ? Je parle de la décision 69. On nous a dit qu'il ouvrirait le 23 janvier, quel est le coût final ?

**M. le Maire** : 1,3 M€.

**M. FEUILLADE** : Le bâtiment n'est vraiment pas beau, ça fait mal au cœur !

**M. le Maire** : On vous invitera à l'inauguration.

**M. SERIN** : Il est certain qu'on ne peut pas tout faire en meulière !

**Mme BUZELIN** : Page 10, sur les deux décisions 87 et 88, « adoption d'une convention de mise à disposition gratuite d'installations sportives de la ville au profit de l'Institution Sainte-Marie » et pour la 88 c'est la situation inverse, de quel type de troc s'agit-il ?

**M. le Maire** : Quand c'est Sainte-Marie qui utilise le stade, elle ne paie pas, et quand les clubs de la ville utilisent les installations et les gymnases de Sainte-Marie, ils ne paient pas. Cela fait au moins 15 ans qu'on a mis en œuvre ce partenariat.

**Mme BUZELIN** : Et cela s'équilibre au niveau des horaires ?

**M. le Maire** : Oui. Si on l'a fait, c'est parce que c'était équilibré. La ville peut avoir parfois besoin de manière importante des gymnases de Sainte-Marie quand ses propres installations sont en travaux et c'est utile de pouvoir compter sur ces gymnases. Quand on rencontre les problèmes que l'on a eu au gymnase La Fontaine, les installations sportives de Sainte Marie sont utiles.

**M. RUFAT** : Pour la 89, sur la mise à disposition de locaux collectifs résidentiels, la convention vient d'être signée en novembre mais elle est prévue pour une occupation des locaux depuis 2009 ; je voudrais savoir si la ville va payer à partir de 2009 ou seulement à partir de 2011 ?

**M. le Maire** : C'est une régularisation.

**M. RUFAT** : Donc la ville va payer à partir de 2009 ?

**M. le Maire** : Oui.

**- Liste des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption.**

**M. FEUILLADE** : Page 21, pour le 116 avenue de la Division Leclerc, ça va être un bâtiment le long de la RD 920, est ce que là, il n'y avait pas intérêt à faire une opération de logement social pour faire du diffus le long de cette avenue ? Ce n'était pas intéressant d'utiliser cette parcelle pour faire du HLM diffus sur cette avenue et faire de la mixité sociale ?

**Mme DEVEDJIAN** : On a d'autres opérations de logements dans la ville, et donc a priori ici, non. Cela n'intéressait pas Antony Habitat, le prix de vente du terrain et le prix du marché sont tels qu'on n'a pas une surcharge foncière. Et vu que ce sont simplement 333 mètres carrés, ce n'est pas très grand.

**M. le Maire** : S'il n'y a plus de questions, nous allons aborder l'ordre du jour avec d'abord **l'information du Conseil Municipal sur la gestion de la dette**. Vous avez reçu le document, est ce qu'il y a des demandes de renseignements ?

**M. RIVET** : Il aurait été intéressant d'avoir une synthèse au niveau du conseil municipal bien que ce document ait été étudié en commission. Demander simplement s'il y a des questions, c'est un peu court, peut-être qu'à l'issue de la commission des Finances vous auriez pu adapter votre intervention, Monsieur le Maire.

Cela étant dit, ce document est très complet et les échanges en commission que je viens de citer, les échanges que j'ai pu avoir avec le responsable des services financiers, nous permettent, je pense, majorité comme minorité du conseil municipal, de disposer des mêmes éléments factuels et de mieux se concentrer sur vos choix politiques en matière de dette.

D'abord je parlerai du montant de la dette et puis j'aborderai le choix des emprunts. J'essaierai d'être le moins technique possible dans un domaine financier que même les experts aujourd'hui semblent mal maîtriser.

Le montant de la dette était de 85 M€ en 2008, 94,6 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2009 ; en 2010 : 98,7 M€ ; en 2011 : 104 M€ ; et en 2012 : 108 M€ attendus. On constate donc fin 2011 que la dette a augmenté de 23 M€ depuis le début de la mandature, soit plus de 27% de croissance en 4 ans, c'est presque 60% de la dépense annuelle d'investissement de la ville. Nous avons toujours affirmé ici que l'emprunt était nécessaire pour financer des investissements, mais la question est de savoir à quoi sert réellement cet accroissement d'endettement pendant la première partie de la mandature.

23 M€ d'endettement supplémentaire depuis 4 ans, et pour mémoire, l'enfouissement des réseaux aura coûté 25 M€ sur ces 4 dernières années, ce qui correspond en valeur au montant d'accroissement de la dette. Mais allons plus loin : en matière d'équipements structurants pour notre ville, seul le gymnase du Noyer Doré a été mené à ce jour, et l'Espace Jeunes que vous venez de citer. Les autres équipements majeurs lancés par la majorité sont au stade d'étude et auront besoin d'un maximum de financements en même temps de 2012 à 2014. Je cite le cinéma, le complexe associatif, le gymnase La Fontaine, la Maison du Mont-Blanc, le parking du théâtre Firmin Gémier, la crèche Raymond Aron, et il faut ajouter l'immobilisation pendant quelque temps des 8 M€ des terrains de l'IUFM. Et la construction d'une magnifique fosse de plongée à la piscine des Iris qui était absolument nécessaire pour les Antoniens !

On aboutit ainsi à plus de 40 M€, et je sais qu'une partie de ces dépenses va faire l'objet de subventions, mais enfin aujourd'hui le

gouvernement dit que les collectivités locales dépensent trop, le Président le dit aussi. Alors il est difficile pour nous, même en étudiant ce dossier, de savoir quelle va être exactement l'amplitude de l'impact de cette concentration du besoin d'emprunt parce que notre majorité a refusé et refuse de présenter une programmation pluriannuelle des investissements majeurs. On n'a jamais vu un plan nous disant : tel investissement à tel moment, etc. Comme c'est fait à la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre où l'on a eu un dossier indiquant : pour tel équipement, on prévoit sur telle ou telle année tel financement.

Donc on est forcé d'évaluer, on n'a pas ce qui s'appelle un « plan pluriannuel d'investissement » qui est quand même la base, surtout quand la ville dépense plus que 40 M€ à des investissements dont une grande partie sert à des investissements nouveaux. On n'a pas ces chiffres là et que dans une certaine connaissance des finances, une administration se permette de dire et de considérer que tous ces programmes vont devoir être financés sur la même période, ça nous semble un peu difficile. Normalement, un programme commence petit et puis il y a la bosse et ça se termine trois ou quatre ans après. Tout cela sera donc financé sur une même période courte de deux à trois ans.

Et cela veut dire que l'endettement croissant de la ville constaté jusqu'à présent n'a abouti qu'à la réalisation d'un seul équipement majeur, en grande partie financé par l'emprunt et pas par la ville. Nous ne pouvons qu'être inquiets sur la croissance de l'endettement et des annuités à venir dans les 2 à 3 ans. Depuis le début de la mandature, le montant de ces annuités a été maintenu à moins de 10 M€ par an, ce qui est bien puisque le capital a augmenté, mais ça va mécaniquement augmenter parce qu'on va augmenter les emprunts de façon significative, ou les financements, surtout que tout porte à croire que les banques continueront pendant encore pendant quelques mois, voire des années, à

accorder moins d'accès au crédit. Aujourd'hui, la municipalité a accès au crédit mais moins de gens répondent aux appels, donc on va limiter l'accès et cet accès est plutôt plus élevé que ces dernières années. En général, on augmente les taux parce que c'est l'offre et la demande. Il ne faut donc pas espérer bénéficier des mêmes montants de subventions et des mêmes taux d'intérêts. On va voir que cela se produit déjà.

Cette accélération brutale des grands projets d'infrastructures constatée pendant ces 4 dernières années était vraiment rendue nécessaire par l'absence presque complète d'investissements et d'équipements structurants par la majorité jusqu'en 2004 et 2005. Ils devraient être aujourd'hui cependant tempérés par des conditions économiques défavorables et puis la volonté de diminuer le coût des équipements en fonction des besoins prioritaires des Antoniens.

A ces critiques concernant le besoin et le montant de la dette, il faut ajouter des incertitudes sur les risques que peuvent entraîner certaines stratégies financières choisies par la majorité municipale. Ce document est très clair, très bien fait, il ne cache rien et il est assez exhaustif, et il permet donc à travers les affirmations de choix politiques de se faire une opinion. On peut porter à votre crédit la réussite passée dans les choix sur le type et la gestion de l'emprunt pour maintenir des taux moyens et même faibles durant ces dernières années : cela tourne autour de 2,5 - 2,6, ce qui a permis malgré l'augmentation du capital de rembourser et de maintenir la dette à des annuités de moins de 10 M€. Et comme on gère bien les intérêts, les annuités n'augmentent pas beaucoup.

Mais le contexte économique évolue rapidement et dans un sens très défavorable pour ceux qui ont besoin d'emprunter, et nous en aurons besoin. Ainsi comme exemple, j'ai étudié plus particulièrement 3 séries d'emprunts dits structurés, qui représentent plus du quart de notre dette : 30 M€. Je vais parler rapidement de ces 3 emprunts pour vous montrer

que ce que vous avez prévu et ce que vous prévoyez pour les années à venir est sujet à caution et à inquiétudes. Les 2 emprunts 11074 et 11075 souscrits à la Société Générale pour un montant de 9,6 M€, ça n'est pas rien, -au passage, je signale que c'est une banque qui risque d'être mal cotée dans les jours à venir- ces 2 emprunts ont été obtenus à un taux bas, et vous affirmez dans le texte, sur un ton péremptoire, que « le taux d'inflation de la France par rapport à la zone Euro a toujours été inférieur » et vous ajoutez, et là c'est « gonflé », que « l'inflation française sera durablement inférieure à celle de la zone Euro » ! Affirmation péremptoire qui devrait nous rassurer mais je suis allé regarder sur Eurostats : cette affirmation est bien évidemment démentie par les faits : Depuis 2003 qui semble être l'année de référence, (on a appris en commission des finances pourquoi c'était une année de référence), depuis 2003 donc qui semble l'année de référence pour votre bilan, à trois reprises, en 2003, 2004 et 2010 qui est la dernière année de référence, donc votre affirmation n'est même pas valable pour 2010, trois fois en dix années, le taux d'inflation en France a été supérieur. Donc ce n'est pas une règle d'or, et il faudra faire attention si vous continuez à baser votre stratégie de taux d'inflation en France par rapport au taux d'inflation Euro.

Ensuite, un montant de 7,9 M€, dont le taux était basé sur le taux de change euro-franc suisse, a été souscrit en 2006 auprès de DEXIA qui est notre premier prêteur, c'est là où l'on doit le plus d'argent, plus d'un tiers de la dette. Ce taux euro-franc suisse est intéressant lorsque l'euro est haut par rapport au franc suisse, or depuis que cet emprunt a été souscrit, l'euro n'a fait que se dévaluer par rapport au franc suisse. On a vu dans la presse cet été que beaucoup de collectivités locales ont eu des difficultés avec cet emprunt. Ce n'est pas encore notre cas car cet emprunt est à taux fixe jusqu'en 2012, mais la remontée des taux à partir

de cette date va être dure au vu du montant de cet emprunt. Une fois qu'on a sauté la barre des taux fixes, l'intérêt est d'avoir du taux variable et on espère que le taux variable sera favorable et que l'euro va prendre de la valeur par rapport au franc suisse. Or ce n'est pas le cas. Et vous affirmez tranquillement –car à côté des éléments techniques, vous faites des choix politiques- que cette baisse de l'euro ne va pas durer, mais ça fait plus d'une dizaine d'années que ça dure ! Et vous affirmez encore, et ça c'est extraordinaire, que l'économie helvétique ne pourra pas supporter longtemps un taux aussi élevé ! Mais ça fait dix ans qu'elle le supporte, je ne vois pas pourquoi elle ne le supporterait pas encore, surtout que c'est la zone euro qui est en mauvais état et pas le franc suisse ! Je pense que c'est un pré-supposé extrêmement risqué !

Ensuite, vous dites que l'emprunt fait auprès de Dexia est basé sur le taux de change entre le dollar et le yen et qu'on n'aura pas beaucoup de difficultés. Je rappelle quand même que la visibilité de Dexia est sujette à caution quand on voit ce qui s'est passé depuis des années. On a des incertitudes, il ne s'agit plus de faire des prévisions idylliques, on est dès maintenant dans la zone rouge et on affronte la tempête provoquée par la bataille financière entre les Etats-Unis et le Japon. Nous sommes sur le premier semestre à un taux d'intérêt de 6,6% pour cet emprunt alors que vous estimez vous-mêmes que le taux d'intérêt le plus intéressant se situerait à 2,98%, où va-t-on ? Avec un emprunt de 9,5 M€, où va-t-on ? Et vous dites vous-mêmes que vous avez choisi de ne pas y toucher !

Je n'ai pas listé tous les emprunts, mais ces 3 emprunts représentent plus de 20 M€ de capital à rembourser ; plus d'un quart de la dette, auquel il faut ajouter des taux d'intérêt qui ne feront qu'augmenter. Je pense que les taux d'intérêt risquent d'augmenter à

court terme et même à moyen terme dans l'année à venir, à moins qu'il y ait un cataclysme dans le bon sens.

Vous allez me répondre sans doute que ces emprunts, comme d'autres, se renégocient, c'est vrai. Ensuite vous pouvez me répondre qu'ayant pratiqué une diversification des emprunts, ce sont 8 et 9 M€ alors que la dette est de 104, vous avez à côté fait d'autres emprunts sur lesquels on gagne parce qu'on a fait de bons choix au bon moment, oui cela se compense, et qu'on est arrivé malgré une augmentation de capital à maintenir des taux d'intérêt et des annuités faibles. Mais le problème est que ça a changé et qu'on n'est plus en 2008 ou en 2009. J'ai cru comprendre que la plus haute autorité du pays insistait sur le fait que la situation était très grave. Il a dit que c'était très grave et que l'Europe allait exploser si l'on ne trouve pas une solution !

Donc, je pense que dans un cadre politico-économique de cette ampleur, faire les affirmations que vous avez faites et penser qu'on va pouvoir continuer le même business l'année prochaine, c'est un choix politique dont j'ai peur qu'il soit extrêmement risqué. Je pense que les recettes d'hier et même d'avant-hier ne seront pas forcément bonnes demain et que les plus grandes difficultés financières sont à venir.

Alors que faire ? Vous allez me dire que ce que l'on a fait, ça paie, et donc que l'on va continuer. Non, je répète qu'on est dans une zone de turbulences plus importante et que le recours à l'emprunt est nécessaire mais doit être revu différemment. Il doit être plus étalé dans le temps, plus sécurisé et sans doute moins dépendant du suivi quotidien du marché. Les banques avec qui on négocie au jour le jour vont pouvoir renégocier au jour le jour, c'est une des raisons de la bulle financière. Vous devez donc reprogrammer dans le temps et réadapter aux justes besoins des investissements que vous lancez puisque l'emprunt sert à financer, on emprunte pour financer des investissements. Nous verrons

que du reste vous commencez à suivre timidement ce conseil puisque dans la délibération à venir, vous n'engagez pas les 7 M€ d'investissements comme prévu, et vous dites vous-mêmes qu'il faut éviter d'avoir recours à l'emprunt en ce moment. Donc on ne va pas faire cette opération, elle est programmée pour l'année prochaine, et comme les 7 M€ d'investissements doivent se faire l'année prochaine, vous pensez que l'année prochaine sera meilleure qu'aujourd'hui et qu'on pourra renégocier les taux ; mais vous dites bien aussi que la situation n'est pas facile.

Monsieur le Maire, c'est bien de commencer à suivre nos conseils, même si vous le faites timidement, mais je pense qu'il vous faudra beaucoup d'efforts pour réaliser vos prévisions. Je vous remercie de votre attention.

**M. RUFAT** : Sans trop répéter ce qu'a dit François Rivet qui a eu des commentaires tout à fait intéressants sur ce sujet, je voudrais souligner que la clarté des documents qui ont été proposés cette année est tout à fait particulière parce qu'elle permet à l'ensemble des élus – et j'espère que vous avez été intéressés par le texte – d'avoir une information qui habituellement reste au niveau de la commission, elle est proposée cette année à l'ensemble du conseil municipal, c'est une excellente mesure probablement liée à la demande de la Chambre Régionale des Comptes qui avait demandé spécifiquement que l'information soit plus étoffée à l'intention des élus.

Sur ces éléments, je pense que la situation financière étant défavorable comme l'a souligné François Rivet, vous avez été obligés déjà l'année dernière de faire un infléchissement et je pense que vous avez continué cette année. Je voudrais revenir sur les choix qui ont été faits dans vos emprunts. Je reprends les quelques exemples de François Rivet mais il y en a d'autres qui sont litigieux dans vos choix, et puis je

pense que la stratégie qui a été empruntée jusqu'à présent pourrait être plus risquée qu'on ne l'imagine.

Sur le constat : oui la dette augmente, oui on a l'impression qu'il y a beaucoup plus d'études de faites que de réalisations terminées, et j'arrêterai là-dessus puisque François Rivet l'a bien expliqué. Le taux de la dette augmente, mais le taux résiduel a légèrement augmenté aussi de 16 points.

Cette année c'est l'infléchissement de l'année précédente où vous aviez sécurisé vos emprunts même si ceux-ci ont été encore poursuivis, et cette année vous avez décidé de ne pas emprunter de nouveau ou de ne pas contracter de nouveaux emprunts. Vous avez mobilisé vos emprunts anciens contractés mais vous n'avez pas cherché à en avoir de nouveaux, je pense que c'est la situation actuelle qui a motivé cette décision. Cette décision est d'autant plus étonnante que vous aviez tout fait pour éviter d'emprunter avec une décision modificative qui réduit au maximum les reports, et cette astuce comptable vous permet de ne pas emprunter aujourd'hui des sommes dont vous auriez besoin demain, cela vous évite d'en avoir aujourd'hui. Vous avez une stratégie de prudence cette année pour éviter de faire appel aux emprunts vu la situation économique.

Ce qui est assez surprenant sur les emprunts que vous avez choisis, c'est la stratégie assez « exotique », pour reprendre le terme de François Rivet, que vous avez décidé de prendre. Pour certains de ces emprunts, on comprend bien que vous ayez choisi des indices, vous avez expliqué votre stratégie d'indices variés pour partager les risques, et j'adhère assez au principe d'être dans des indices de la zone euro, Antony et la France font partie de la zone euro, par contre, quand vous faites l'inflation, les taux de change zone euro versus une autre monnaie,

on comprend que les indices ne sont plus liés à la zone euro et c'est assez surprenant qu'Antony se mette sur ces taux.

Je vais essayer de revenir sur 3 emprunts qui sont complètement différents de la zone euro, qui ont été déjà évoqués : Le premier est l'emprunt qui lie le yen et le dollar. Là c'est la zone Pacifique, je ne sais pas si c'est la « bataille du Pacifique » comme a essayé de le présenter François Rivet mais on est dans une zone où l'intérêt d'Antony est totalement absent, à moins qu'il y ait parmi vous des amateurs d'estampes japonaises... Vous avez spéculé avec cet emprunt sur la baisse ou la faiblesse du yen par rapport au dollar, et en dehors du fait que ce soit tout à fait extérieur aux intérêts économiques d'Antony, je trouve que c'est désobligeant par rapport aux amis Nippons de spéculer sur la faiblesse de leur monnaie. L'outil technique n'est pas désincarné d'un investissement politique. En plus cet emprunt a été sécurisé jusqu'à ce printemps et dès que la phase de sécurisation disparaît, là c'est la culbute, on perd l'avantage du taux fixe et on culbute sur un taux de 6,5, on triple, et si mes calculs sont exacts, -mais j'imagine que vous avez la même chose- sur cet emprunt dollar-yen, la perte de cette échéance compense les gains des échéances précédentes. Donc on n'a sur cet emprunt-là pas gagné grand-chose, on n'a pas grand-chose à jouer avec la zone Pacifique.

Les deux autres emprunts « exotiques » sont encore en phase sécurisée : on a le 11080, c'est la stratégie de barrière Libor dollar. C'est jusqu'en février 2013. L'année 2012 sera encore à un bon taux, simplement en 2013 qui peut savoir ce qu'il va advenir ? Et ce qui est un peu plus préoccupant encore, c'est la stratégie taux anglais-taux suisse où l'on est probablement dans une mauvaise situation à partir de 2013. En 2012 on devrait sauver les meubles, mais en 2013 la stratégie des taux anglais-suisse n'est probablement pas une bonne stratégie, en tout

cas ce n'est pas toujours favorable à notre situation. Et là on est hors zone euro.

Je pense donc que vous avez pris des risques et je voudrais revenir sur l'idée d'équilibre à laquelle vous tenez tant, M. le Maire, car vous utilisez le terme d'équilibre dans votre édito et vous savez que la physique nous apprend qu'il y a plusieurs sortes d'équilibres : Il y a l'équilibre stable, il y a l'équilibre indifférent, et puis il y a l'équilibre instable, on est toujours en situation d'équilibre mais il faut savoir simplement comment le qualifier. Quand vous avez décidé de prendre des emprunts sur des taux de change, vous avez pris plus de risques que lorsque l'on fait sur de l'inflation ou sur des CMS où les taux de couverture sont plus faciles à prévoir, le dollar-yen étant l'exemple typique d'un indicateur extrêmement volatile, fluctuant, en plus on est hors zone euro, et donc à mon avis, vous avez pris trop de risques sur ce genre d'outils.

Dernier élément : Vous avez expliqué que l'équilibre était sur les différents indices, les échéances différentes, les volumes différents, et il y a aussi dans votre stratégie la possibilité que lorsque l'emprunt arrive en zone de turbulences, vous pouvez le renégocier, cela fait partie de votre stratégie. Or, l'accès au crédit semble plus difficile aujourd'hui qu'avant et j'ai l'impression que vos capacités de marge de manœuvre et de négociations ne sont plus les mêmes. Donc cette option que vous aviez de dire : « ce n'est pas grave de prendre des risques puisque de toutes façons nous aurons la capacité de renégocier un nouvel emprunt » est obérée par la situation financière. Alors bien sûr je pense que l'absence de nouvel emprunt cette année et que la mécanique comptable que vous avez mise en place en décision modificative n° 1 pour éviter d'emprunter montrent que vous avez une prise de conscience accrue du risque réel qu'encourent les emprunts de la ville d'Antony. Donc mon vœu, c'est que

l'infléchissement que vous avez pris d'améliorer la sécurisation de nos emprunts soit poursuivi.

**M. MEDAN :** Je vais répondre directement à la dernière intervention : Si l'on n'a pas souhaité emprunter en 2011, c'est justement parce qu'on avait anticipé un relèvement des taux et des marges et donc c'est plutôt à l'honneur des services financiers et du directeur financier que d'avoir anticipé correctement en 2010 cette augmentation.

Je rappellerai que cette augmentation de 2011 est en train de s'atténuer et même on constate un renversement, puisque contrairement à ce qu'a dit M. Rivet, on a récemment vu une baisse des taux directeurs de la BCE de 0,25%. Vous avez dit que les taux avaient augmenté, mais on pourra sans doute réemprunter en 2012 à des taux meilleurs que nous n'aurions pu le faire en 2011. En 2010 la ville a souscrit de nouveaux emprunts, vous l'avez rappelé, à taux fixes, pour profiter de taux très bas puisque les taux qui étaient souscrits à l'époque, étaient de 2,8 ou de 3, donc assez faibles, il y en a un à 2,8 et un à 3 je crois. Et c'est parce que nous pensions à l'époque que le taux pouvait augmenter en 2011 que les choses se sont passées comme ça. Et vous avez raison, pour 2011, l'organisation de la décision modificative et l'optimisation qui a été faite sur la comptabilisation des engagements intègrent cet aspect-là. Mais il faut bien rappeler que c'est une prévision qui se réalise avec une hausse des taux en 2011 et on n'emprunte pas, et certainement une baisse des taux en 2012, c'est ce que je disais en parlant du taux directeur de la BCE qui est un élément fondamental sur le marché interbancaire mais qui a ensuite une traduction sur le marché classique.

Je ne vais pas répondre point par point à tout ce qui a été avancé, mes collègues m'en voudraient beaucoup de prendre autant de temps pour vous répondre que vous en avez pris pour poser les questions, j'ai constaté d'ailleurs que François Rivet faisait à la fois les questions et les

réponses, ce qui est assez cocasse, et il n'y avait pas que des choses justes dans ce qu'il disait.

Si je prends les questions en remontant par la fin, vous avez évoqué l'emprunt dollar-yen en disant que c'était un emprunt qui ne concernait pas Antony ; si on ne devait prendre que des éléments qui concernent Antony, on ne ferait pas grand-chose ! Pour l'achat de vos cadeaux de Noël, si vous n'achetiez que des produits qui gravitent autour d'Antony, vous n'achèteriez pas grand-chose ! Vous comprenez très bien ce que je veux dire, pour les produits financiers, cet argument n'est pas soutenable. Que vous disiez que le taux de cet emprunt est à plus de 6% aujourd'hui, oui on l'a remarqué, oui on l'admet, malgré tout en vous rappelant que depuis des mois et des années, à chaque fois que nous parlons de la dette, nous rappelons deux choses : nous évoquons le côté bonne gestion dynamique de la dette, tous en disant qu'effectivement il pourrait arriver –on le disait même il y a deux ans– il pourrait arriver un choc sur un indice.

Ce que vous ne dites pas par contre quand vous évoquez ces 6 et quelque pour cent sur le dollar-yen, ce sont toutes les économies qui ont été réalisées depuis 2003, ces économies par rapport à un taux fixe de 4,5% sont chiffrées à peu près à une dizaine de millions d'euros. Donc nous sommes tout à fait conscients du fait que de temps en temps, de manière ponctuelle, il puisse y avoir un petit dérapage sur un indice mais ne perdons pas de vue l'essentiel, l'essentiel ce sont 10 M€ d'économies réalisées depuis 2003, et c'est quand même un élément fondamental.

Maintenant, sur le dollar-yen, vous dites que la parité est très relative, ce n'est pas vrai, si vous regardez les indices, regardez la courbe, elle est dans le document, vous verrez que c'est faux, on n'appelle pas ça des courbes volatiles en finances, ce sont des courbes qui en tendance ont augmenté ou baissé...

**M. RUFAT** : Oui, ça monte et ça descend, c'est fluctuant.

**M. MEDAN** : Mais il y a des tendances. Il y aussi des forces de rappel, comme avec le franc suisse, c'est-à-dire qu'il y a des éléments structurels qui conduisent à dire que l'économie suisse ne pourra sans doute pas continuer dans le même sens -encore une fois, on l'a dit en commission des finances, on peut se tromper, nous sommes d'accord, on n'a pas la science infuse- mais il y a des forces macro-économiques et des forces de rappel qui visent à dire que l'économie suisse pourra difficilement vivre avec ce taux pendant encore longtemps. Voilà notre position.

Quand vous évoquez l'emprunt Société Générale qui est présent dans le document, et quand vous dites que le problème c'est le différentiel entre l'inflation zone euro et l'inflation française, sur ce différentiel on n'est pas d'accord, on n'a pas été d'accord pendant la commission des finances, nous nous sommes opposés sur le fait de dire que le différentiel était relativement stable et plutôt à notre avantage, mais le point de départ de votre analyse est faux, je vous explique pourquoi : Sur l'emprunt en question, le problème n'est pas uniquement de comparer l'inflation zone euro et l'inflation française, le problème est de comprendre comment fonctionne l'emprunt et comment fonctionne le démarrage du taux qui peut nous être défavorable. Et si l'inflation française est inférieure à moins 1%, c'est là où ça devient compliqué pour nous, une inflation inférieure à moins 1%, c'est-à-dire plus petite que moins 1, donc moins 2, est synonyme de forte crise économique. En 2009 notre inflation était de 0,1% en France, et le déclenchement viendrait du fait que l'inflation en France serait inférieure à moins 1, c'est uniquement à ce moment là que le différentiel entre le taux d'inflation européen et le taux d'inflation français nous serait défavorable. C'est cela que vous n'avez pas compris ...

**M. RIVET** : Je m'aperçois que ce que l'on a dit en commission est inexact mais j'avoue qu'aujourd'hui ce n'est pas clair non plus, je suis quasiment sûr que si j'essaie d'éclaircir, je vais arriver à la même conclusion qu'hier, à savoir que vous dites des choses inexactes. Mais on ne va pas passer tout le Conseil Municipal là-dessus, vous avez donné vos arguments, j'ai donné les miens.

**M. MEDAN** : Je vais préciser quelque chose : Le point de départ, le déclenchement du différentiel de taux par rapport au taux de 5,35%, ce différentiel de taux n'interviendra entre notre défaveur que si le taux d'inflation français est inférieur à moins 1%. Et jusqu'à présent comme le taux d'inflation est supérieur à moins 1%, le taux d'emprunt est pour nous favorable.

**M. RIVET** : D'accord, j'ai compris.

**M. MEDAN** : La plupart des produits financiers fonctionnent de la même façon, et ce qui me gêne dans ce que vous avez dit et dans vos critiques, c'est que vous n'avez pas compris le fonctionnement de cet emprunt.

**M. le Maire** : Je voudrais dire à M. Rivet que les temps changent mais que vous, vous avez toujours tort. Vous n'étiez déjà pas d'accord en 2008 sur notre politique d'emprunt, vous nous aviez dit : « Vous prenez des risques monstrueux », vous, Pierre Rufat, étiez déjà épouvanté en 2005 avec notre emprunt dollar/yen. Or, en fait, depuis 2005, tout s'est très bien passé. Comme l'a dit Pierre Médan, nous avons réalisé 10 M€ d'économies sur nos charges financières depuis 2003. Cela nous permet de payer le cinéma, et même davantage.

Deuxièmement, vous nous dites que notre endettement augmente. En effet, il augmente, mais il faut avoir à l'esprit que, dans cet endettement, il y a le portage du terrain de l'IUFM pour 9 M€ que l'on va revendre bientôt, et j'espère sans moins-value.

**M. RIVET** : Je l'ai dit.

**M. le Maire** : Le vrai chiffre d'endettement n'est donc pas celui que vous dites ...

**M. FEUILLADE** : Ça va, on sait compter !

**M. le Maire** : Mais vous trompez l'assistance en disant que l'endettement augmente : outre le terrain de l'IUFM, nous avons aussi acquis sur le site d'Antony pole des terrains que nous allons revendre dans le cadre de l'aménagement de ce quartier pour une valeur de 10 M€. Au total, c'est 20 M€ que la ville a dû emprunter pour le portage de ces terrains. En fait l'endettement réel de la ville, ça n'est pas 108 mais 108 moins 20, soit 88 M€, arrêtez de faire peur aux gens ! C'est de la politique bien sûr, mais enfin, quand on essaie de voir un peu plus clair, les chiffres sont là : la ville n'est pas endettée !

Vous avez parlé du dollar-yen. Cet emprunt, certes exotique, a déjà fait économiser depuis 2005 1,5 M€. Et ce que nous allons perdre cette année, c'est autour de 150.000 €. Cela représente 10 % des gains apportés par cet emprunt. On pourrait perdre pendant 10 ans sur ce rythme là avec le dollar-yen, avec ce prêt dit toxique ! Mais les prêts toxiques ne sont toxiques que pour ceux qui ne savent pas s'en servir. Il faut en user avec modération, en répartissant les risques. C'est ce que nous faisons à Antony, on vous l'a expliqué en commission des finances, nous avons aussi eu l'occasion de l'expliquer au rapporteur de la Chambre Régionale des Comptes. Vous n'avez pas compris, mais lui a très bien compris.

En revanche, le rapporteur de la Chambre Régionale des comptes n'est pas même avis sur la gestion financière du Grand Lille. J'ai ici un article sur le sujet: « L'exécutif du Grand Lille est accusé d'avoir été négligeant sur les emprunts toxiques, les négociateurs ne se rendaient

pas compte de manière précise du défaut de vigilance d'une politique pas suffisamment prudente ».

**M. RIVET** : Le Grand Lille, qui le dirige ?

**M. le Maire** : Martine Aubry.

**M. FEUILLADE** : Non, c'est Pierre Mauroy.

**M. le Maire** : On sait donc à quoi s'en tenir.

M. Rivet, vous avez dit que nous n'investissons pas, que vous ne voyez aucun équipement nouveau arriver. Evidemment vous ne venez jamais aux inaugurations ! Vous avez raté l'inauguration des tennis couverts, vous avez raté l'inauguration du château Sarran, vous avez raté l'inauguration de la médiathèque, et vous avez aussi raté l'inauguration du dojo. On investit chaque année entre 30 et 40 M€ et vous dites qu'on ne fait rien ! Voilà ce que vous nous dites. Nous sommes en train de terminer la rénovation du Noyer Doré, pour 14 M€, mais pour vous, ce n'est rien !

Vous cherchez à faire peur aux gens avec vos prédictions apocalyptiques sur notre politique financière et Pierre Médan a déjà répondu. J'ai juste quelques chiffres sur le taux d'inflation comparé France et Allemagne : La France était à fin novembre à 2,3% de taux d'inflation, pour la zone euro, à la même date, c'était 3% ; pour l'Allemagne : 2,8%, 0,5 de plus que la France. L'Italie : 3,7% ; l'Espagne : 2,9%. Tout cela fait que globalement et durablement, comme il est écrit fort justement dans le rapport, la zone euro structurellement est plus inflationniste que la France, et même quand l'Allemagne est moins inflationniste, cela peut lui arriver, la zone euro est structurellement plus inflationniste que la France ; et donc le choix d'un indice basé sur le différentiel zone euro et France est finalement favorable. C'est pourquoi nous l'avons choisi.

Voilà ce que je pouvais vous dire. M. Rivet a dit que la gestion financière avait eu de bons résultats jusqu'à présent, a priori j'ai toutes raisons de penser que ce ne sera pas moins bien l'année prochaine, quoi qu'il en pense.

**- 1 - Décision modificative de crédits N° 1 – Budget Ville – Exercice 2011.**

(Rapporteur : M. MEDAN)

**M. MEDAN** : Il s'agit d'une décision modificative qui concerne et présente les ajustements à porter au budget définitif 2011.

(Lecture du rapport de présentation)

**M. MEDAN** : Il y a un certain nombre de dépenses qui ont été décalées, qui ont été plus importantes que prévu, ou moins importantes que prévu, de la même façon que pour les recettes. Des économies de gestion, des recettes un peu supérieures à ce qui était attendu, certains organismes n'ont pas présenté leurs factures, un certain nombre d'éléments dont nous avons parlé à la commission de manière plus précise expliquent ces ajustements. Vous avez relevé dans le point précédent que ces ajustements sont aussi faits pour minimiser et optimiser le besoin d'emprunt en 2011, je crois qu'on a vu tous les sujets, sauf si vous avez bien sûr des questions.

**M. FEUILLADE** : Effectivement, c'est une décision modificative sur laquelle on ne va pas faire de long discours, on fera un vrai bilan lors du compte administratif, et vous venez de le dire, ce qui est intéressant dans une décision modificative, ça n'est pas les mouvements globaux, c'est plutôt les variations que l'on peut constater. En section de fonctionnement il y a trois variations qui nous semblent déjà des faits marquants parce qu'elles impactent des recettes structurelles et des dépenses structurelles : notamment en recettes de fonctionnement, il y a cette

histoire de baisse de 220.000 € de recettes fiscales, cela correspond quand même à 0,6 points d'impôts. Et puis il y a cette baisse de la DGF, l'Etat aujourd'hui nous fait un peu des leçons mais on sait que l'Etat a beaucoup déchargé sur les collectivités locales et le fait qu'il n'assume pas les financements n'est pas tolérable.

Donc 2 recettes structurelles pour un montant de 500.000 € qui vont peser sur l'excédent de fin d'année.

La deuxième chose plus surprenante, ce sont les plus 575.000 € sur le personnel par rapport au budget primitif. C'est vrai que l'année dernière, on avait parlé d'une respiration qui avait expliqué une forte baisse, mais là, par rapport à la prévision de mars, je n'ai pas fait les comparatifs de compte administratif à compte administratif, on a une imprévision sur 9 mois qui porte sur une douzaine de postes. Quand on sait le temps que l'on passe à chercher une personne, 4 à 6 mois, sachant qu'après le recrutement, il y a souvent un délai avant que la personne arrive, ces chiffres là sont quand même surprenants. On est capable de nous dire ce que sera l'inflation de la zone France par rapport à la zone euro sur les dix prochaines années et on n'arrive même pas à savoir les charges de personnel sur 9 mois, ça me paraît surprenant ! On est très technique sur les emprunts, mais sur les effectifs on l'est beaucoup moins, on l'avait d'ailleurs déjà constaté l'année dernière.

Quoiqu'il en soit, ces 3 variations font 1 M€ en moins sur l'excédent en section de fonctionnement.

Sur l'investissement, on a vu qu'il y avait beaucoup de dossiers reportés, il y en a un que rien n'arrête, c'est la vidéosurveillance : plus 460.000 €. Si on a bien compris, c'est à nouveau pour le quartier du Noyer Doré, et notamment pour le terrain de foot, franchement il est déjà grillagé comme une prison, mettre de la vidéosurveillance là, je n'en vois pas l'intérêt, à part distraire les agents du centre de vidéosurveillance et

éventuellement voir si la balle a franchi la ligne ou pas, franchement, je ne vois pas l'intérêt ! Ce sont des endroits de convivialité, des espaces de convivialité, il faut arrêter avec ça !

Deuxième point : On voit que l'Espace Jeunes est sorti aux forceps après bien des mois de retard, et on aimerait en savoir plus : pourquoi plus 200.000 € sur cet Espace Jeunes alors qu'il avait déjà du retard et qu'il y avait une programmation budgétaire certaine ?

Ce qui est le plus surprenant sur cette section d'investissement, c'est qu'on a de nombreux projets qui sont différés dans le temps. Vous avez dit que vous aviez fait un choix en fonction de l'emprunt mais la question que nous nous posons, c'est finalement la suivante : Est-ce que vous n'avez pas été confrontés, comme d'autres collectivités locales, au refus des banques de vous prêter de l'argent, et si tel était le cas, est-ce que ça n'impacterait pas votre programme pour les années à venir, puisqu'on sait que des collectivités qui sont pourtant bien gérées, qui ont fait des remboursements d'emprunts récemment, se sont vu proposer des crédits dérisoires par les banques ? Est-ce que ça vous est arrivé ?

C'est une décision modificative assez technique, on fera les grands bilans lors du compte administratif où on fera un débat de politique générale.

**M. RIVET** : Pour revenir sur la vidéosurveillance, vous dites que les plus de 400.000 € sur votre programme de vidéosurveillance n'avaient pas été prévus, et puisque vous m'accusez de faire peur, je suis tenté de vous rendre la pareille : est-ce que vraiment l'insécurité a augmenté depuis le début de ce programme dans ce quartier au point de mettre des caméras de vidéosurveillance en plus comme ça ? Vous allez mettre 40 caméras, c'est vous qui faites peur ! Vous avez sûrement des arguments autres, comme moi-même j'en ai d'autres, alors plutôt que de s'accuser de vouloir faire peur, expliquons-nous.

Cette délibération, M. Feuillade l'a dit, va en fait dans le sens des choix budgétaires qui ont été faits en 2008, avec cette remarque des 7 M€ dont on parlait tout à l'heure, nous voterons contre car ce sont des dotations budgétaires qui ne nous conviennent pas.

**Mme LE NEOUANNIC** : Comme l'a dit Fabien Feuillade, c'est une décision modificative assez classique à un moment où on a quand même une difficulté à faire véritablement la comparaison, on est sur 9 mois de l'année, et je rajouterai par rapport aux mouvements de la section de fonctionnement et de la section d'investissement qu'il y a un jeu de vases communicants sur les études que j'ai du mal à maîtriser. On a des études qui font 200.000 € de plus, d'autres 100.000 € de moins, par exemple sur le fait qu'on augmente le prix des études sur l'opération de la Maison des Associations, place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord, c'est un peu surprenant de découvrir que dans une ville où tout le monde sait depuis longtemps, pour l'avoir vu et y avoir eu droit, qu'il y a des difficultés par rapport au sous-sol, c'est surprenant de découvrir que pour équilibrer la section, on diminue le dossier d'études avec l'interrogation que l'on peut porter : est ce que cette réduction des études veut dire qu'on va décaler et reporter ce qui aurait dû être fait en termes d'études sur les années prochaines, donc décaler la réalisation d'un certain nombre d'équipements annoncés pour certains depuis 30 ans ? Ou bien est ce que l'on fait fi de ce qu'on a dit et on réduit le budget des études au risque après de découvrir qu'on n'a pas tenu compte d'un certain nombre d'éléments et de se retrouver avec d'autres frais supplémentaires et des augmentations d'opérations ?

Il y a pour nous là une interrogation. On a un peu de mal à comprendre votre argumentation sur la vidéosurveillance mais comme on a eu droit au Parlement à Mme Péresse qui expliquait que l'on pouvait prendre 2 M€ sur le budget des femmes victimes de violences pour

affecter 2 M€ à des gilets pare-balle de la police, c'est tout récent il y a deux jours, on se dit que l'on est prêt aussi à prendre sur d'autres points pour augmenter la vidéosurveillance ! On n'est pas persuadé que ce soit un choix judicieux pour les Antoniens mais ça fait partie de l'affichage de la ville d'expliquer qu'ici, on est en sécurité, à part que quand on va au commissariat et qu'on fait la liste des résolutions des faits, on s'aperçoit que la vidéosurveillance n'a pas permis de faire baisser le nombre de vols de vélos par exemple, ou bien les atteintes aux personnes, etc.

Je vous montrerai une étude qui a été faite sur les limites des systèmes de vidéosurveillance, et parmi les villes qui n'ont pas opté pour ces systèmes là, certaines se retrouvent avec des taux de réduction des violences aux personnes bien plus importants que celles qui ont choisi ce système, on en reparlera.

Enfin, sur l'ensemble du programme, j'insiste sur le fait que j'ai du mal à comprendre que l'on ait fait autant d'erreurs aussi importantes sur ce qui a été annoncé comme produit fiscal devant être reçu par la ville : On en est à moins 220.000 €, avec une baisse de la dotation générale de fonctionnement, on vous en avait parlé l'année dernière, vous aviez expliqué que c'était faux, on s'aperçoit que vous reconnaissez aujourd'hui que la DGF est à la baisse. Il serait temps peut-être, dans la structure du budget de l'année prochaine, sans vous demander pour autant -et surtout pas, je ne vous demande pas d'être capables de le faire- critiquer la politique du Gouvernement, d'au moins vous interroger sur l'affectation que vous mettriez sur le montant de la DGF au budget de l'année prochaine. On a l'impression qu'on fait des économies sans dire que l'on en fait, on reporte des travaux sans dire qu'on le fait. Souvent on fait ces économies en direction des écoles qui n'ont pas eu le loisir d'avoir la priorité par rapport à la vidéosurveillance, et on a comme justification un besoin d'emprunt qui est réduit de 13 M€, vous vous en vantiez il y a

quelque temps en disant que l'emprunt n'augmentait pas, mais on a en même temps un jeu de vases communicants avec des dépenses qui n'était pas inscrites, par contre d'autres qui étaient inscrites et qui sont annulées et ne seront pas réalisées, d'autres qui étaient inscrites sont reportées, c'est vrai que c'est une vieille tradition de la droite Antonienne.

Voilà une décision modificative qui laisse présager une dégradation d'une partie de nos recettes dans ce qui devrait être la base de notre construction budgétaire, à savoir la DGF et les recettes fiscales de la ville.

**M. DOVA :** Je ne vais pas être trop long, mais j'en ai tellement entendu depuis un certain temps que je crois qu'il y a des choses qu'il faut quand même relever !

En règle générale, j'ai bien compris les interventions de l'opposition et je finis par me persuader que nous n'avons vraiment pas la même conception de la gestion des deniers publics ni de la conduite d'une collectivité municipale. Je pense que l'on joue dans des cours de récréation différentes, et ça me désole un peu, non pas que je veuille donner des leçons, mais vous savez, après 40 ans de vie d'élu, on apprend son métier encore et on est très humble. Et ce que j'ai appris au niveau de la gestion, bien que je ne fasse pas partie de la commission des finances, c'est que l'on doit avoir un certain nombre de qualités pour assumer sa tâche et si on ne les a pas, ces qualités, il faut les acquérir ; et quand on est à la tête d'une municipalité, qu'on est conseiller municipal adjoint ou maire, la première de ces qualités est d'abord l'anticipation. Et si j'ai relevé tout à l'heure tout le bien que je pensais des actions menées en 2010 par la commission des Finances et par la municipalité, c'est parce que la municipalité a fait preuve d'anticipation en 2010 en jouant prudemment, et cela veut dire qu'à une certaine époque on aurait acheté des louis d'or en prévision de la guerre de 14. Il fallait avoir un certain

courage, parce que quand Pierre Médan et le maire ont proposé cela en 2010, ils se sont fait étrier comme ce soir vous avez essayé de les étrier, c'est-à-dire fort maladroitement, et fort pédagogiquement. Il n'empêche que le résultat est là : 10 M€ de gagnés !

L'anticipation, cela veut dire deviner et flairer ce qui va se passer, et comme l'a dit M. Médan tout à l'heure, lorsqu'il y a un coup de tabac, on fait ce qu'il faut pour sortir le bateau, et c'est toujours ce que l'on a fait.

Le discours que vous nous avez tenu ce soir est le même que celui que j'entends depuis 20 ans lors de la discussion du budget primitif au Conseil Général des Hauts de Seine. Dieu merci, nous n'avons pas suivi les recommandations de vos représentants ! Pour nous et sans vouloir donner de leçons à personne, quand on approche les problèmes fiscaux, économiques et financiers, il y a le stade de l'observation de la situation, il y a le stade de la réflexion commune au sein d'une commission qui s'appelle la commission des Finances, et sans pour autant s'étriper, puis troisièmement il y a la décision à prendre, et quatrièmement il y a les montages, savoir à quel moment de l'exercice budgétaire on va déclencher les opérations, et avec quelles munitions, c'est-à-dire lancer l'action. Et puis il faut surtout avoir le courage, et vous ne pouvez pas dire que ni le Maire ni Pierre Médan n'ont eu ce courage, de mettre en route la technique du résultat.

Mes chers amis de l'opposition, je crois quand même que si vous osiez dire qu'à Antony il ne se passe rien, que l'on est malheureux, que l'on ne construit rien, qu'on se moque du service public et de la sécurité, il vous faudrait une éloquence certainement plus forte et plus persuasive que la vôtre ce soir, parce que les mêmes arguments qui sont repris par vos amis, même à l'échelon de la région, ne passent pas ; et Mme Le Néouannic, il ne faut pas caricaturer comme ça les interventions de Valérie Pécresse, et vous le savez bien. Je crois qu'il convient de se

mettre en face des réalités et je ne vous donnerai pas en public une comparaison avec les situations financières, fiscales et d'endettement de certaines communes de vos amis, que ce soit dans le Nord ou dans le Centre ou le Sud, parce que je crois qu'on pourrait rire deux minutes !

La santé financière de la ville est bonne, oui, et la toxicité des emprunts n'est pas celle que vous nous avez racontée ! Et quand on voit le succès d'un événement public comme le SIMI, je sais qu'il y aura des questions là-dessus, cela prouve bien le dynamisme de notre ville, son anticipation, son désir de bâtir, parce que si nous sommes là ce soir, c'est pour préparer pour nos générations qui viennent une ville, un environnement dans lesquels ils se sentiront bien. Eh bien pour cela, il faut oser, il faut calculer, et oser raisonnablement, c'est ce que nous avons tenté de faire dans le commentaire de la dette, c'est ce que nous tentons de faire en vous expliquant ce que l'on veut faire sur le plan budgétaire, et quoi que vous disiez et pensiez, nous avons la conviction forte que c'est cela que les Antoniens retiendront dans le budget.

**M. le Maire** : Merci.

**M. FEUILLADE** : Mais ce que vous dites, M. Dova, est faux ! On ne peut pas nous dire qu'on n'est pas là pour bâtir, alors que vous, vous seriez là pour bâtir... Pour reprendre le début de l'intervention de Pierre Rufat, on vous a bien dit que l'année dernière, vous aviez sécurisé les emprunts, et nous avons approuvé cette décision là, donc ce n'est pas vrai que l'on est toujours dans la contestation. Après, nous sommes aussi une opposition, et le maigre rôle qui nous est donné, c'est d'être une opposition. C'est un peu triste, c'est vrai, mais M. Sénant lui-même disait qu'il était obligé de tenir ce rôle au Conseil Régional.

Je rappelle quand même une chose importante que vous avez du mal à concevoir apparemment : Vous nous dites qu'au conseil municipal on fait des imprécisions, mais je vous rappelle que vous avez comme

toutes les majorités, contrairement à toutes les oppositions, un avantage : c'est d'avoir une administration derrière vous, et ça, ça change tout.

Alors oui, nous aurions fait des choses différentes, oui, on a une conception différente de la ville, et que nos positions s'opposent parfois, parfois qu'elles se rejoignent, c'est normal, mais si on est là c'est aussi pour les autres. Je le dis car j'ai trouvé que votre ton au départ était dur, on n'est pas toujours dans la caricature, au contraire on essaie de faire des propositions, et donc c'était quand même une intervention un peu sévère !

**M. DOVA** : D'abord je voudrais dire à Fabien Feuillade que j'ai trop d'estime pour lui pour chercher la querelle. Ma grand'mère disait : On ne dit jamais « ce n'est pas vrai », mais « je crois que tu te trompes ». Mais ce soir, dans tous vos commentaires, j'attends encore une proposition active, une proposition d'action par rapport à la dette, je n'ai entendu que des critiques, des constats et des incantations, moi j'attends encore une proposition publique, concrète, pour régler le problème de la dette autrement.

**M. MEDAN** : Pour ce qui concerne la vidéosurveillance, on va vous rappeler de manière très simple que c'est un choix politique ; on a expliqué déjà que c'était un choix politique assumé par beaucoup de municipalités, et quelle que soit leur position, à gauche ou à droite, donc ce que vous dites est un peu surprenant.

En ce qui concerne la rémunération des personnels, c'est un poste budgétaire qui fonctionne un peu en escalier, on a du mal à cause des délais de recrutement à donner un chiffre exact, mais pour certains personnels c'est un peu moins de 6 mois, et il se trouve que les raisons sont dans le texte : plus de personnels dans les crèches, donc des embauches qui arrivent à ce moment là. Dans certains postes, ça a mis du temps parce qu'on n'arrivait pas à trouver la bonne personne, il a fallu

missionner parfois des cabinets RH pour trouver les bons ingénieurs ou les bonnes personnes, il y a un déclenchement par palier, tout cela fait effectivement une hausse importante, sans parler des hausses liées aux augmentations de rémunérations. Mais c'est quand même un peu délicat.

Vous évoquiez le problème des frais d'études : Je rappelle que si vous regardez la délibération n° 2, vous avez de nouveau une ouverture de crédits pour frais d'études, donc il s'agit bien de décalages, il ne s'agit pas d'annuler un quelconque investissement, il s'agit de décalages comptables initiés pour optimiser le financement des travaux mais ça ne signifie pas du tout des annulations d'investissements. Vous demandiez où étaient passés les frais d'études, et pourquoi on en avait enlevé tant, alors regardez la délibération n° 2.

**Mme LE NEOUANNIC** : Je n'ai pas dit que c'était annulé, j'ai dit qu'il y avait un décalage dans le temps sur la réalisation.

**M. MEDAN** : D'accord, vous verrez le nombre de frais d'études et la réponse dans la délibération n° 2.

**Mme LE NEOUANNIC** : Les frais d'études sont reportés sur la délibération n° 2, j'entends, mais par la suite, vous risquez de vous retrouver dans un schéma où ce qui est annoncé en termes de programmation est décalé.

**M. MEDAN** : D'accord, nous convenons de certains décalages et du fait que certains de ces décalages nous arrangent sur le plan comptable, mais ils sont très vite reportés, avant même le budget de mars 2012, pour justement ne pas perdre de temps. Si on les passe en délibération n° 2, c'est justement parce qu'on veut dès le début de l'année éviter de perdre du temps.

**M. le Maire** : Je voudrais vous rappeler que tous les ans, chaque fois qu'on parle du budget, vous nous faites le coup que ça va aller mal, que la situation se dégrade. J'entends cela depuis 2003, avec Mme Le

Néouannic à l'époque qui nous disait : cela empire, et puis finalement, tous les ans, nous constatons que ça va de mieux en mieux ! A force de dire que tout va mal, un jour vous aurez peut-être raison, mais pour le moment cela n'arrive pas.

Je confirme que les projets ne sont pas différés, au contraire, on accélère les projets actuellement, et si l'on faisait vraiment des économies comme le pense Mme Le Néouannic, il n'y aurait pas cette augmentation de 500.000 € des frais de personnel. Nous passons au vote.

**(Il est procédé à un vote à main levée, chapitre par chapitre – chacun des chapitres recueille 35 voix pour et 9 voix contre.)**

**- 2 - Ouverture de crédits d'investissements pour l'exercice 2012 : remboursements anticipés et mouvements provisoires de dette.**

(Rapporteur : M. MEDAN)

(Lecture du rapport de présentation.)

**M. MEDAN** : Je signale que le point 2 ne correspond pas à quelque chose qui va arriver, mais à une prévision, une possibilité.

**Mme COLMEZ** : Deux questions tout à fait ponctuelles : Pour Le Sélect, il y a 300.000 € de prévus qui reprennent les moins 100.000 € de la première décision, mais est-ce que les travaux proprement dits du cinéma vont être retardés ? Et ces études portent sur quoi ?

**M. MEDAN** : Je ne peux pas répondre aussi précisément que cela.

**M. le Maire** : C'est la suite du travail de l'ingénieur, mais il n'y a aucun retard, nous lançons les travaux.

**Mme COLMEZ** : L'étude de programmation pour la crèche Raymond Aron, je suppose que c'est la crèche US Métro ?

**M. le Maire** : Oui.

**Mme COLMEZ** : Et vous avez décidé de l'appeler Raymond Aron ?

**M. le Maire** : Non, on parle du site quand on parle de Raymond Aron.

**Mme COLMEZ** : Alors la crèche sera implantée à quel endroit ?

**M. le Maire** : Au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble, enfin l'un des immeubles de l'US Métro.

**Mme COLMEZ** : C'est un immeuble privé ou bien un immeuble d'Antony Habitat ? Est-ce que la ville en est propriétaire ?

**M. le Maire** : La ville achète le local, elle sera propriétaire.

**Mme COLMEZ** : Vous l'achetez dans les bâtiments privés ou dans l'immeuble qui va être construit par Antony Habitat ?

**M. le Maire** : Antony Habitat.

**M. RIVET** : C'est toujours un peu gênant que vous clôturez la parole, sur le sujet précédent j'aurais voulu répondre à M. Dova : J'ai toujours reconnu la qualité de la gestion et il ne s'agit pas de critiquer seulement, mais lorsqu'on travaille sur des sujets, on dit ce qui est bien et ce qui n'est pas bien, et ce qui nous pose question.

En ce qui concerne cette délibération, il y a une chose qui est très bonne et je l'ai soulignée déjà en commission : c'est que dans notre ville, lorsqu'on délibère sur l'ouverture de crédits pour l'année à venir, on dit les opérations qui vont être couvertes, c'est une bonne chose, vous voyez, M. Dova, que nous reconnaissons qu'il y a de bonnes choses.

Pour cette délibération, je passe sur les deux premiers points, mais en ce qui concerne la section des crédits d'investissements, il y a du bon et du moins bon, le très bon est cette création d'un certain nombre de consultations médicales, on aura l'occasion d'en reparler. Le très bon aussi, c'est le logement social dans le diffus, on le salue, on a eu l'occasion d'en parler à la commission Urbanisme et ma question est la suivante : Est-ce que dorénavant, ce sera la politique de la Mairie de

préempter des immeubles dans le centre ville et non pas à la périphérie de façon à avoir des logements sociaux dans le diffus, ce qui ne s'est guère produit jusque là ?

Alors du moins bon maintenant : on n'est pas contre l'enfouissement des réseaux mais on est contre la priorité donnée aux propriétaires, ça c'est très clair.

Donc vous voyez, il y a du très bon, du bon et du moins bon, nous nous abstiendrons.

**M. FEUILLADE** : Pour une délibération comme celle-là, M. Médan a dit que ça se passait toujours de la même façon tous les ans, franchement je n'en suis pas sûr. Par contre, là où vous avez raison, c'est que tous les ans on nous donne ici le dossier et puis le lendemain, à la Communauté d'Agglomération -et ce n'est pas technique, ça fait partie de la transparence- on nous dit les équipements qui seront faits, c'est une décision technique qui permet l'ouverture de crédits, et c'est vrai que tous les ans c'est la même chose, pour le coup ça me semble tout à fait vrai ...

**M. MEDAN** : C'est pour cette raison que je n'ai rien à répondre, je ne vois pas ce qu'il y a à dire, je pense qu'on peut voter.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 35 voix pour et 9 abstentions.)**

**- 3 - Autorisation pour le versement d'acomptes sur subventions et adoption de conventions définissant les modalités d'utilisation de ces subventions à passer avec certaines des associations concernées.**

(Rapporteur : M. MEDAN)

(Lecture du rapport de présentation.)

**M. RUFAT** : Ce n'est pas une question mais un commentaire, pour reprendre un débat qui a eu lieu en commission Politique de la Ville :

Dans les contrats que l'on signe avec les différentes associations, à l'article 4 on explique que l'association s'engage à fournir pour le 15 juillet au plus tard un compte rendu d'activité sur le premier semestre. Alors lors de la commission, nous avons demandé à avoir accès à ces comptes rendus d'activité, ce serait bien qu'on ait ces rapports.

**(Vote à main levée : Délibération adoptée par 42 voix pour - 2 conseillers ne prennent pas part au vote, Mesdames Devedjian et Zerah).**

**- 4 - Attribution de subventions pour surcharges foncières et octroi de la garantie communale à Antony Habitat pour la réalisation de plusieurs emprunts destinés à la construction de 66 logements sociaux dans le cadre du programme de la Croix de Berny.**

(Rapporteur : M. MEDAN )

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 5 - Fixation de divers tarifs municipaux pour des activités non soumises au taux d'effort à compter de 2012.**

(Rapporteur : M. MEDAN)

(Lecture du rapport de présentation.)

**M. MEDAN :** Les douze premières lignes du tableau indiquent les tarifs qui ont été modifiés, les autres étant inchangés. Et vous avez dans le document toutes les précisions qui permettent de mieux comprendre la tarification et les augmentations qui sont en moyenne de 2%.

**Mme COLMEZ :** Est-ce qu'on peut voter tarif par tarif et faire éventuellement une explication de vote pour certains des tarifs ?

**M. le Maire :** Oui, on fait un débat global et on votera tarif par tarif. On commence par les **droits de voirie**.

**M. RUFAT** : Il y a un tarif qui mériterait une explication, c'est le n° 9 sur l'éclairage, qui est un tarif dégressif, 165 au départ et puis c'est moins cher au fur et à mesure qu'on avance ...

**M. le Maire** : C'est une question à poser en commission. Cela n'a pas changé par rapport à l'année dernière, ça fait au moins 30 ans que ça dure !

**M. RUFAT** : Pourquoi est ce que c'est dégressif ?

**M. le Maire** : Je n'ai pas en tête la réponse.

**(Vote à main levée pour les tarifs des droits de voirie : adopté à l'unanimité.)**

**M. le Maire** : On passe aux tarifs de location des **installations sportives** évoqués à la commission des sports.

**M. RUFAT** : Je n'ai pas pu venir à la commission des Sports parce que la date avait changé, il y a un nouveau tarif qui est le tarif de location de la salle du nouveau complexe sportif du Noyer Doré : sur la fixation des 50€ par heure, peut-on donner une justification ?

**M. LE LAMER** : C'est une hypothèse de travail qui n'est pas près de se réaliser pour le moment, mais au cas où l'on aurait besoin de louer cette salle, on a voulu fixer un tarif. Ce serait un pur hasard d'arriver à la louer.

**M. le Maire** : Je rappelle que les associations Antoniennes ne paient pas, aucune association Antonienne ne paie l'utilisation des équipements municipaux.

**M. RUFAT** : Les tarifs hors commune continuent toujours de progresser largement plus que les autres, ça fait plusieurs années que la progression est toujours plus élevée, est ce que c'est un choix politique ?

**M. le Maire** : Oui, c'est un choix politique.

**(Vote à main levée sur les tarifs de location de salles de sports : adopté à l'unanimité.)**

**M. le Maire** : On passe aux marchés d'Antony et marché de Noël.

**M. RUFAT** : Sur les marchés d'Antony et le marché de Noël, là c'est nettement différent parce que l'année dernière, Mme Marlet et moi-même avons pris rendez-vous pour en parler, j'ai repris le procès-verbal de l'année dernière qui faisait état d'un débat sur la hausse qui était déjà très élevée sur ces tarifs là, c'était 7 %, et Mme Marlet m'avait dit que ce n'était pas 7 mais que c'était 2 + 5. Je vous avais dit que c'était une hausse très élevée et je voulais savoir quel était l'objectif de la ville sur ces hausses. Je vous avais demandé aussi s'il y avait une pause de prévue, vous m'aviez répondu oui, et vous m'aviez donné rendez-vous cette année pour le constater. Je vois que le rendez-vous semble raté ...

**Mme MARLET** : Non, le rendez-vous n'est pas raté du tout parce que l'année dernière, effectivement, nous avons fait une hausse des tarifs forains de 7%. La moyenne des droits de place dans tous les marchés périphériques, souvent beaucoup moins bien équipés que le nôtre, est plus importante, nous étions largement inférieurs sur la moyenne des droits de place. Avec les commerçants nous avons décidé de geler les places pendant tout le temps des travaux du nouveau marché et en accord total avec les commerçants du marché, on avait décidé que petit à petit, nous nous remettrions gentiment au niveau moyen des autres marchés. C'était une augmentation de 30% qu'il fallait faire. Nous avons dit qu'on étalerait ça sur plusieurs années, 5 à 6 années. Nous avons cette année encore discuté, enfin j'ai discuté longuement avec les représentants des commerçants du marché, et nous avons fait une hausse de 5%.

Mais je vais vous ré-expliquer : c'était 2 % comme pour la grande majorité des tarifs municipaux et on devait faire + 5 de rattrapage cette année, mais en fait ce rattrapage n'est que de 3%. Nous avons placé le

rattrapage sur un temps plus long en ne demandant que 3% et non pas 5%. En tout cas, ça fait 5% sur 2 ans.

D'autre part, afin de limiter un peu l'augmentation des droits de place qui l'année prochaine fera à nouveau 3%, sinon on va mettre 25 ans pour arriver au niveau des autres, nous avons décidé avec les commerçants de geler cette année le fonds de publicité, vous savez comment fonctionne ce fonds de publicité ...

**M. RUFAT** : Il est de 0,155 ?

**Mme MARLET** : Oui, ça reste cette année à ce niveau et nous gelons le fonds pendant un certain nombre d'années car les commerçants ont décidé qu'ils pouvaient faire la promotion du marché avec les 46.500 € qu'on leur donne, ils récupèrent ce montant qui est assez important, et avec 46.500 € par an, ils ont décidé qu'ils pouvaient s'organiser pour faire la promotion et l'animation des marchés. Petit à petit, donc, ça va lisser l'augmentation du droit de place.

Et quand ils décideront de réactiver leur fonds de publicité, on le fera, donc ce n'est pas définitif.

Quant aux deuxièmes tarifs, ce sont les tarifs des emplacements pour le marché de Noël, nous ne les avons pas augmentés depuis très longtemps, là aussi on est largement en dessous et cette année il n'y a plus que des emplacements normaux et ces emplacements n'augmentent que de 15 € pour l'année. Cette année, en 2011, ils paient 240 €, en 2012 ils vont payer 255 €, personne n'a rien dit sur cette augmentation là.

**M. RUFAT** : Donc il n'y a pas de pause sur le rattrapage ?

**Mme MARLET** : Le rattrapage cette année est de 3%.

**M. RUFAT** : Vous aviez dit l'année dernière qu'il y aurait peut-être une pause, je préfère votre réponse d'aujourd'hui disant que l'on fait un rattrapage de 30% étalé dans le temps. Je préfère cela plutôt que de dire que c'était 7% moins 2%.

**M. FEUILLADE** : Pourrait-on savoir à combien revient le coût de la place ? Je suppose que c'est au linéaire, celui qui prend 5 mètres paie moins que celui qui en prend 10 ?

**Mme MARLET** : C'est un tarif au mètre linéaire, les étals font de 2 à 15 mètres.

**(Vote à main levée sur les tarifs des droits de place sur les marchés d'Antony et marché de Noël : adopté à l'unanimité.)**

**M. le Maire** : On passe à la révision des tarifs des **concessions funéraires**.

**(Vote à main levée : adopté à l'unanimité.)**

**M. le Maire** : On passe à la **taxe funéraire**.

**M. RUFAT** : Il y a une nouvelle taxe de dispersion des cendres qui augmente à un montant de 20 €, je voudrais savoir comment vous avez établi les 20 € ? Et sur quelles villes vous vous êtes alignés ?

**M. le Maire** : On s'est aligné sur ce qui se fait ailleurs.

**Mme LE NEOUANNIC** : Vous voudrez bien nous donner le nom de ces villes.

**(Vote à main levée sur la taxe funéraire : adopté par 35 voix pour et 9 voix contre.)**

**M. le Maire** : Tarifs de **location des salles municipales**.

**Mme COLMEZ** : En regardant les tarifs appliqués aux particuliers Antoniens, on a trouvé que certaines salles étaient très élevées pour les Antoniens, en particulier le restaurant de Malraux ; et on s'est posé la question de savoir si les montants se négocient pour une salle payante pour des particuliers. Par exemple la future salle du Mont-Blanc sera payante ?

**M. le Maire** : On ne vote pas les tarifs de la salle polyvalente aujourd'hui, ce n'est pas à l'ordre du jour.

**Mme COLMEZ** : Je sais, mais pour les particuliers il y a des salles qui sont très chères, donc nous voterons contre.

**(Vote à main levée sur les locations de salles municipales : adopté par 35 voix pour, 3 abstentions, et 6 voix contre.)**

**M. le Maire** : On passe aux ateliers du Château Sarran.

**M. RUFAT** : Il y a deux tarifs qui augmentent de façon considérable dans les stages collectifs, 50% de hausse, ça passe de 10 à 15 et de 20 à 30 €, ça fait 50% d'augmentation, je suis sûr qu'il y a une explication censée sur cette augmentation aussi forte ?

**Mme ROLLAND** : Il s'agit de stages qui vont être mis en place, ils existaient il y a très longtemps mais ils n'existent plus au Château Sarran. On va les mettre en route d'une autre façon, c'est quasiment quelque chose de nouveau, donc on ne peut pas parler de comparaison puisque c'est quelque chose qui n'existait plus depuis de très nombreuses années. Nous sommes très heureux de pouvoir proposer aux vacances de février des stages au Château Sarran en demi-journées sur la semaine, l'idée étant de croiser différentes disciplines et de nous servir entre autres de la Maison des Jeunes pour faire la promotion de ces activités.

**(Vote à main levée : adopté par 35 voix pour, 3 abstentions, 6 voix contre.)**

**M. le Maire** : On passe aux **tarifs de la ludothèque**.

**Mme COLMEZ** : On a remarqué qu'il y avait quelque chose d'un peu incohérent, à savoir que pour une famille Antonienne, à la ludothèque Pajeaud, c'est 15 €, ça fait une augmentation de 1 € par rapport à l'année dernière, ce n'est pas terrible, alors que pour La Maison des Jeux, l'adhésion annuelle par personne pour un collégien ou un lycéen passe de 18 à 20 €. Il y a une distorsion dans les tarifs entre ce

qui est appliqué à la ludothèque Pajeaud et ce qui est appliqué à la Maison des Jeux qui nous paraît tout de même un peu excessive.

**M. le Maire** : Ce n'est pas nouveau, ça fait 20 ans que ça dure !

**M. RUFAT** : On accentue l'augmentation pour les jeux, elle est supérieure à celle de la ludothèque.

**Mme ROLLAND** : On va revoir tout cela quand on refera la ludothèque.

**(Vote à main levée sur les tarifs des ludothèques : adopté par 35 voix pour, 3 abstentions et 6 voix contre.)**

**M. Le Maire** : On passe aux tarifs de l'**Espace Jeunes**.

**M. RUFAT** : Les stages vacances sont alignés sur les tarifs de l'EMS, je reprends la logique ...

**M. SERIN** : Il y a eu une commission qui en a discuté.

**Mme COLMEZ** : Tout le monde ne vient pas aux commissions, la seule chose qui nous reste, c'est de poser des questions ici, on ne peut jamais faire des suggestions puisque quand vous apportez une délibération, elle est arrêtée et vous n'y changez rien, donc il nous reste à poser les questions.

**M. SERIN** : Alors on ne fait plus de commissions !

**Mme COLMEZ** : En plus il y a des choses qu'on veut voir figurer au compte-rendu.

**M. SERIN** : Les représentants des groupes qui participent aux commissions doivent communiquer ce qui s'y dit.

**Mme COLMEZ** : Il y a des questions que l'on veut voir inscrites au compte rendu du conseil municipal.

**M. RUFAT** : Pour les mercredis scolaires, le taux d'effort est inscrit, on aurait voulu le voir inscrit pour le stage vacances.

**M. le Maire** : Ce sera inscrit.

**(Vote à main levée : adopté par 41 voix pour et 3 abstentions.)**

**M. le Maire** : Pour les **activités animations**, on vote ?

**(Vote à main levée : adopté à l'unanimité.)**

**M. le Maire** : On passe au **Club Scientifique**.

**Mme CHARRIER** : Nous sommes contre toute hausse de l'accès à la culture en temps de crise, parce que c'est sur la culture que les familles économisent en premier si besoin. Pour ce qui concerne particulièrement le point 11, le Club Scientifique Municipal intéresse un grand nombre de jeunes, et il est tout à fait regrettable qu'un certain nombre d'entre eux doivent y renoncer pour des raisons de coût. Nous demandons que ces activités soient soumises au taux d'effort, ce qui permettrait de rendre les tarifs accessibles pour les revenus moyens et les familles en difficultés.

**(Vote à main levée : adopté par 35 voix pour et 9 voix contre.)**

**M. le Maire** : On passe à la participation aux **Centres de Vacances**.

**(Vote à main levée : adopté à l'unanimité.)**

#### **- 6 - Tarifs des séjours de vacances et de l'école municipale des sports - Modificatifs**

(Rapporteur : M. MEDAN.)

(Lecture du rapport de présentation.)

**M. MEDAN** : Cette délibération, nous la prenons en raison des annulations non justifiées qui entraînent des frais plus importants pour la ville.

**M. RIVET** : Pourquoi 100 €, pourquoi pas 150 ou 200 ?

**M. MEDAN** : Je crois que ça peut correspondre aux frais, par exemple aux billets qui ont été pris et qui ne peuvent pas être remboursés au dernier moment.

**M. RIVET** : Quand vous annulez, en général, c'est 30% du prix du séjour ou au prorata par rapport au jour où on annule ?

**M. MEDAN** : Je pense que c'est lié aux frais de transports qui ne peuvent pas être remboursés en termes de billets, ce ne sont pas d'autres frais ; par exemple s'il s'agit d'une famille qui accueille ou des choses comme ça, il n'y a pas de frais. Il faudrait que quelqu'un puisse répondre plus précisément.

**M. le Maire** : Il s'agit de dissuader les familles d'annuler, mais si ça ne va pas, on reverra le problème. C'est pour éviter les familles indécises.

**M. RIVET** : D'accord mais pourquoi 100 € ?

**M. le Maire** : On l'a fixé comme ça, on le reverra peut-être plus tard. Vous voulez qu'on mette 200 € ?

**M. RIVET** : Mais non, discussion inintéressante !

**Mme COLMEZ** : Est-ce qu'on n'accompagne pas cela d'un délai d'annulation ?

**M. le Maire** : Oui, justement ça varie en fonction du délai.

**M. MEDAN** : C'est quand l'annulation se fait au dernier moment.

**Mme COLMEZ** : C'est quand même un peu vague. Il faudrait mettre dans la délibération quand on est hors délai.

**M. MEDAN** : Les documents administratifs précisent exactement les délais.

**M. le Maire** : Il y a deux délibérations : celle-là et puis une deuxième sur un tarif de stages multisports ; sur la première, pour les 100 €, qui est pour ?

**(Vote sur les séjours de vacances : adopté à l'unanimité.)**

**(Vote sur le tarif des stages multisports : adopté par 41 voix pour et 3 abstentions.)**

**- 7 - Recouvrement des frais engagés par la ville dans le cadre d'une procédure d'exécution d'office.**

(Rapporteur : M. OLLIVRY)

(Lecture du rapport de présentation.)

**M. MEUNIER** : C'est un immeuble qui appartient à Antony Habitat, pourquoi ce n'est pas Antony Habitat qui fait ces procédures ?

**M. LEGRAND** : Oui, c'est Antony Habitat, c'est un cas qui durait depuis de très nombreuses années et Antony Habitat s'est occupé du cas.

**(Vote à main levée : adopté à l'unanimité.)**

**URBANISME – AFFAIRES FONCIERES**

**- 8 - Projet de construction d'un complexe sportif et d'un parking souterrain dans le quartier La Fontaine :**

. **Adoption de la convention de co-maîtrise d'ouvrage à passer avec le département des Hauts de Seine.**

. **Validation du programme de l'enveloppe financière prévisionnelle et de l'indemnité de participation des maîtres d'œuvre au jury de concours.**

. **Fixation des montants des indemnités à verser aux candidats ayant remis des prestations conformes au règlement de concours.**

. **Désignation des membres du conseil municipal composant le jury de concours.**

(Rapporteur : M. LE LAMER)

(Lecture du rapport de présentation.)

**Mme BUZELIN** : Nous avons plusieurs interrogations : d'abord sur le lieu choisi, nous comprenons parfaitement que les personnes qui habitent dans ce quartier La Fontaine aient besoin d'un gymnase, c'est parfaitement fondé, par contre, compte tenu du côté très lointain de ce

gymnase, de ce complexe, on a du mal à comprendre pourquoi on fait un équipement aussi important, d'autant plus qu'il aurait pu être ramené plus au sud de la ville et donc plus accessible à l'ensemble des Antoniens. Donc autant nous comprenons que ce quartier La Fontaine a besoin d'un gymnase, autant nous trouvons que la dépense et la taille du complexe sont disproportionnées par rapport aux besoins du quartier. D'autant plus que le Département déploie en parallèle un complexe qui ne servira pas en dehors des heures scolaires pour les associations et les habitants.

Deuxième point : sur le prix, 12,6 M€ hors taxes pour un tel complexe nous paraît élevé, avec 6,7 M€ pour les travaux du bâtiment, 1,730 pour la maîtrise d'œuvre, et 898.000 € pour les assurances. Sans compter les 2 M€ pour le parking. Je ne me souviens pas que le coût du complexe sportif du Noyer Doré ait coûté si cher...

Pour ce qui est de la partie départementale, la surface globale atteint presque les 3900 € HT au mètre carré, et pour la partie communale, on atteint les 4700 € HT le mètre carré, et encore ce sont des données financières annoncées en tout début de projet, je n'ose même pas imaginer le coût final du complexe sportif une fois les avenants approuvés !

Le dernier exemple marquant est quand même celui de la salle polyvalente de la Place des Anciens Combattants dont les prix ont explosé et s'envolent !

Le complexe est à cheval sur la commune de L'Hay Les Roses et Antony, je voudrais savoir s'il y a eu des accords entre ces deux villes sur l'utilisation du complexe ou d'autres négociations.

Sur la convention avec le Département, pour quelles raisons est-ce que le coût de maîtrise d'œuvre de 1,730 M€ HT est entièrement à la charge de la ville sans être répercuté au prorata sur le Département ? Y aura-t-il une rétrocession ?

Sur les documents présentés, je voudrais savoir combien coûte l'étude que vous nous présentez dont le copié-collé un peu trop systématique entraîne des incohérences. Pour en relever deux au moins : le prestataire note le climat de la zone Atlantique alors que le climat de l'Île de France est nettement moins tempéré.

De même, page 48, il est envisagé de conserver le local chaufferie après vérification de l'état de fonctionnement des installations ; page 50, on fait allusion aux économies d'énergie annoncées comme très performantes ; quel est le mode actuel de chauffage, quand se fera l'installation et pensez-vous qu'elle sera compatible avec les normes 2011 à très hautes performances comme il est précisé dans le document ?

Peut-on avoir des informations complémentaires sur le calendrier du projet : quand démarreront les travaux ? A quelle date sera la livraison ?

Autre point : comment sera financé ce projet ? Dans un contexte de manque de liquidités, pensez-vous que les banques vont apporter du crédit à ce projet ?

**M. LE LAMER** : Sur le site, d'abord, disons qu'on a voulu conserver un gymnase à ce collège. Et c'est aussi pour rééquilibrer les équipements sportifs de haute qualité entre le nord et le sud, il y a un très bel équipement à Lionel Terray, en avoir un autre est une bonne chose, c'est un équipement qui perdurera.

Pour le coût, on a fait des études et on prend en charge les déboires que l'on a connus pour d'autres équipements, notamment les problèmes liés au sous-sol.

**Mme BUZELIN** : Pour le chauffage, vous prévoyez quoi ?

**M. LE LAMER** : Pour l'instant, c'est du gaz.

**Mme BUZELIN** : Et sur la répercussion des frais de maîtrise d'œuvre sur le Département ?

**M. le Maire** : Le gymnase La Fontaine était le gymnase de l'école La Fontaine, il faut l'avoir à l'esprit. Il était aussi utilisé par le collège La Fontaine, qui n'avait pas de gymnase en propre. Quand le gymnase La Fontaine a dû être fermé, j'ai promis aux parents d'élèves de l'école de le reconstruire. Je tiendrai cet engagement. Par ailleurs le conseil général, sollicité depuis des années par le collège La Fontaine, a décidé de construire un gymnase pour ce collège, qui ne pouvait être, bien sûr, que sur le site, à proximité immédiate du collège. C'est pourquoi nous avons décidé, avec le conseil général, de mener nos deux projets en partenariat, dans le cadre d'un centre sportif réunissant les deux gymnases et situé entre le collège et l'école La Fontaine.

Vous dites que le prix est très élevé. C'est l'estimation du bureau d'études. Notre demande, comme celle du conseil général, porte sur des gymnases classiques, de type C pour la ville et de type B+ pour le département, pas sur des équipements luxueux.

Comme nous avons l'expérience du complexe Eric Tabarly qui est beau, mais qui a coûté moins de 8 M€, je pense que le coût réel du centre sportif La Fontaine sera moins élevé que ce qu'indique cette évaluation.

Quant au programme de ce centre sportif, il s'agissait tout d'abord de reconstituer des locaux sportifs à tous les clubs qui jusque là utilisaient le gymnase La Fontaine : la boxe, le tennis de table, qui vient de s'installer au complexe Tabarly, mais qui pourra aussi, s'il le souhaite, avoir des créneaux à La Fontaine, le tir à l'arc, les clubs de hand-ball, de basket et de volley.

Puisqu'on reconstruisait, nous avons décidé, pour répondre aux besoins des clubs qui jusque là n'avaient pas de moyen de bien pratiquer

dans la ville, par exemple la danse rythmique et sportive qui a besoin d'un équipement de onze mètres de haut, ce qu'aucun gymnase n'a à Antony.

Nous avons choisi de porter la hauteur du gymnase à 11 mètres, et, de ce fait, d'y prévoir un mur d'escalade. Nous répondons ainsi aux besoins de clubs jusque là privés d'installations adaptées.

**M. LE LAMER** : J'insiste sur le côté engorgement des clubs, ce n'est pas de la plaisanterie, tous les clubs que je rencontre me posent la question. Et avoir un gymnase aux deux extrémités de la ville me semble bien pour les entraînements, etc. Il y aura un jeu de chaises musicales entre des clubs qui étaient ailleurs et qui vont venir s'installer là et d'autres qui vont laisser la place, je pense notamment au club d'escrime qui s'était retrouvé à Eric Tabarly et qui est à l'étroit, ils étaient 100 il y a deux ans et se retrouvent 200 maintenant.

**M. le Maire** : Sur le côté technique, l'architecte nous dira dire s'il peut reprendre ou pas la chaudière.

**Mme LE NEOUANNIC** : Trois éléments d'abord : je vous remercie enfin de reconnaître qu'il se pose un problème sur les équipements sportifs de la ville, je l'avais dit lors du vote du budget, vous aviez répondu M. le Maire que pas du tout, il y avait tout ce qu'il fallait à Antony ! On sait bien que pour accueillir les sportifs collectifs, on était en sous-équipement par rapport aux attentes des clubs, on sait bien que Monsieur l'adjoint au maire le savait et c'était en fait juste une rhétorique employée pour dénigrer régulièrement nos positions, mais à chacun son genre de faire !

Juste une question : le fait qu'on ait le dossier cinq jours avant le conseil, un dossier important qui engage toute une série d'éléments financiers d'un côté, de développement sportif de l'autre, et troisièmement de choix de matériaux et d'équipements, ça mériterait

d'être dans une situation où en commission des sports, on puisse prendre un peu plus de temps, et voir ensuite comment on peut poursuivre en conseil municipal. Un jury va être constitué, je pense donc qu'on aura des nouvelles régulièrement.

Sur le prix, je rappelle qu'au moment où vous aviez inscrit ce projet de gymnase sur le Noyer Doré, vous l'aviez inscrit à moins de 5 M€, vous pouvez toujours nous dire que c'est un bon prix, mais entre ce qui a été annoncé et ce qui a été réalisé, on peut quand même s'étonner. Je ne dis rien sur le prix à cette étape-là, je m'interroge juste sur la façon dont on peut vérifier un certain nombre de choses.

Je ne suis pas une fanatique des parkings, sauf des parkings vélos, on verra si vous en mettez assez, c'est un des sujets de ce genre d'équipement, parce que certes, les spectateurs ne vont pas forcément faire du sport mais ils peuvent aussi se bouger, et le terrain est quand même un terrain particulier, et si l'on se retrouve sur une compétition programmée avec une arrivée de 200 ou 300 personnes de plus sur le secteur, je ne suis pas sûre qu'on ait pris toute la mesure de comment on peut gérer ce genre d'événement dans ce gymnase là.

Nous voterons ce projet mais nous serons attentifs à la façon dont il va évoluer.

**M. FEUILLADE** : On rejoint évidemment le fait qu'il faille équilibrer les équipements dans le nord et le sud ; on est aussi d'accord pour dire qu'il fallait faire quelque chose de multifonctionnel parce que c'est bien aussi que plusieurs sports disposent de la même salle et on sait bien qu'il n'y en avait pas assez sur Antony.

Après, il est vrai que l'emplacement est complètement excentré, et cela nous a interrogés, on aurait préféré que cet équipement au nord soit sur une partie de l'US Métro ou plus central.

**M. le Maire** : mais le collège était là !

**M. FEUILLADE** : Oui, il faut un gymnase pour le quartier La Fontaine, on est d'accord, pour le collège et même pour le quartier, mais ce que vous nous proposez va au-delà d'un gymnase, c'est un complexe sportif, ça va au-delà du simple gymnase du quartier, donc on votera pour ce projet mais ce qui nous a interrogés, c'est le fait que les grands équipements structurants, pour nous il faut les mettre dans un rayon de un ou deux kilomètres autour du centre ville. Parce que ce sera quand même compliqué pour les gens qui habitent au sud de la ville d'aller dans cet équipement, ils ne pourront pas y aller en transports en commun.

**M. le Maire** : Mais si ; et en vélo aussi.

Mais on n'avait pas le choix, le collège est là et donc le gymnase du collège est forcément prévu autour du collège. Il en est de même de l'école.

A une époque, vous disiez qu'il fallait faire un équipement culturel et sportif dans les quartiers périphériques, là vous dites l'inverse !

**M. FEUILLADE** : Non, je dis qu'il ne faut pas mettre des équipements structurants à la toute extrémité de la ville ;

**M. le Maire** : Vous disiez qu'il fallait en mettre à Pajeaud !

**M. FEUILLADE** : Oui, mais ne caricaturez pas mes propos, un équipement structurant aurait sa place à la Croix de Berny par exemple. Quand ce n'est pas à l'extrémité de la ville, c'est quand même mieux pour les habitants.

**M. le Maire** : Nous avons quatre délibérations. Pour le jury de concours, j'ai reçu les candidatures pour être titulaires de Mme Devedjian, M. Le Bourhis, Mme Cottenceau et M. Le Lamer. Et comme suppléants : M. Martin, M. Fouquet, M. Mohammedi, et M. Adda-Halimi.

**M. FEUILLADE** : Pour l'opposition, ce sera Pierre Rufat titulaire et François Meunier suppléant.

**(Vote à main levée sur les quatre délibérations : adopté à l'unanimité.)**

**- 9 - Conception et aménagement paysager des terrains Bas Graviers/Crocheteurs : demandes de subvention auprès du Conseil Général des Hauts de Seine et de l'Agence Régionale des Espaces Verts.**

(Rapporteur : Mme COTTENCEAU)

(Lecture du rapport de présentation)

**M. MEUNIER** : Aménager ce terrain pour en faire entre autre un lieu de promenade pour les Antoniens n'est pas en soi critiquable, même si l'on aurait pu imaginer un autre aménagement qui aurait consisté à en laisser une partie libre propice à la nature, gage de maintien et de développement d'une certaine biodiversité.

Par contre, il convient ici de rappeler que l'aménagement de ce terrain en espace vert vous permet de compenser la perte de deux hectares d'espaces verts liés à la vente à la RATP d'une partie des terrains de l'US Métro. Preuve en est votre PLU voté par la majorité du conseil municipal. Vente qui permet à un promoteur de construire sur son terrain une résidence de droit privé pour son plus grand bénéfice. Encore une fois, ce terrain à vocation publique et dédié au sport est cédé au privé pour mieux permettre une vaste opération de promotion immobilière.

C'est un choix que nous ne partageons pas. C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur cette délibération.

**M. FEUILLADE** : Je vais aussi m'abstenir parce que comme François Meunier l'a dit, ce n'est pas vraiment une création, c'est une compensation. La dernière fois, nous avons voté pour car ça nous semblait intéressant, il y avait déjà une sorte de promenade, mais on

avait dit qu'on aimerait que l'on trouve une destination particulière à ce terrain, et plus ce projet avance aujourd'hui et plus il devient un simple lieu de promenade, ce qui est important, certes, mais enfin la promenade existait déjà. Donc on souhaitait qu'il y ait une destination trouvée à ce parc, or on a l'impression que plus ce projet avance, moins il y a de destination et que ça deviendra un parc comme les autres.

C'était quelque chose auquel on tenait, on avait voté pour la dernière fois parce qu'il nous semblait que ça avançait dans ce sens là, en commission j'ai plutôt eu l'impression qu'on reculait car c'était trop compliqué, donc nous nous abstiendrons.

**(Vote à main levée : délibérations adoptées par 35 voix pour et 9 abstentions.)**

**- 10 - Complexe associatif multifonctions Place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord – Validation du dossier de consultation des entreprises (DCE) et lancement de la procédure de consultation des entreprises.**

(Rapporteur : Mme LEON)

(Lecture du rapport de présentation)

**M. FEUILLADE :** Nous sommes pour mais nous avons plusieurs points à évoquer : je pense qu'aujourd'hui, c'est la dernière fois que l'on voit ce projet, et nous avons posé la question de l'interconnexion avec la Place, il y a un an on nous disait qu'on ne pouvait rien nous dire, aujourd'hui on ne peut toujours pas nous dire, et avec le marché, avec une salle qui pourra notamment servir le week-end, je pense qu'il pourrait y avoir un problème et que ça aurait été bien que cette question soit posée ce soir. Mais on a expliqué en commission que ce n'était encore pas le moment.

Je reviens sur un point et sur le dossier que vous nous avez envoyé : c'est un dossier très technique, qui fait 50 centimètres de hauteur, dix kilos, et vous nous l'envoyez cinq jours avant ! C'est du travail d'architecte et de techniciens sur plusieurs années et on nous demande de nous prononcer dessus aujourd'hui ! Moi, je ne suis pas en capacité de le faire, peut-être que vous non plus, je suis allé voir les experts que l'on pouvait voir là-dessus et ils m'ont dit : attention, il peut y avoir des problèmes de flux dans ce bâtiment, attention l'escalier qui est proposé ne respecte pas les normes, etc ! C'était une première lecture.

En tout cas, un document comme celui-là soumis cinq jours avant le conseil, ça n'a pas de sens.

**M. RIVET** : Dans le peu de temps qui nous était imparti, je me suis arrêté sur un sujet qui nous avait valu une délibération avant les vacances, qui portait sur une étude complémentaire à faire sur les fondations parce que ce bâtiment est construit quasiment sur la Bièvre. On a parlé de l'étude en commission et je n'ai pas eu les réponses, donc je vais poser la question ici :

L'étude parle des 50 centimètres de hauteur et d'une étude sur le sol, j'ai consulté moi aussi des gens que je connaissais et un certain nombre de points méritent d'être relevés ; j'ai essayé de faire la correspondance entre ces points et les lots techniques qu'on nous demande de valider.

D'abord, il y a eu 18 événements d'inondation sur notre ville dans les quinze dernières années dont certains dans ce coin, et dans cette étude il est dit à plusieurs reprises, en particulier à la page qui traite de l'eau, que l'eau n'est pas loin, elle est à 4,50 mètres maximum, et on dit qu'il y a des fluctuations non négligeables. On dit aussi ceci : « L'amplitude de ces fluctuations n'est pas connue, seule une étude ... permettrait de préciser ce point. Nous vous conseillons de procéder à des

relevés fréquents de niveau d'eau.... » C'est une observation, l'eau n'est pas loin, on risque des infiltrations et il y a des mesures à prendre.

Ensuite, en ce qui concerne le système de fondations, c'est lié là encore au fait qu'il y a de l'eau, on dit : « La présence généralisée d'alluvions sur plus ou moins cinq mètres d'épaisseur ne permet pas d'envisager la réalisation de fondations profondes mais des fondations superficielles ; la réalisation de fondations profondes exige six pieux qui seront ancrés à partir de quinze mètres de profondeur » ; donc il y a de l'eau et il faut des pieux qui reposent très profondément pour la solidité du bâtiment.

En commission, j'ai posé la question, dans le lot technique 1 j'ai vu qu'il n'y avait quasiment pas d'allusions à cela, j'ai juste trouvé une mention sur le niveau du plancher bas : « il est donc probable que les travaux de terrassement pourront se faire au-dessus de la nappe », donc ce n'est pas loin ; sachant que le niveau de la nappe est à 4,48 mètres. On m'a dit en commission : mais vous n'avez pas bien regardé, ça figure autre part, regardez dans le lot gros-œuvre maçonnerie. Je suis allé voir et il n'y a quasiment rien !

Ma question est donc la suivante : il y a une étude, comment a-t-elle pris en compte cela ?

**M. le Maire** : On a fait vérifier par des ingénieurs, des techniciens et des bureaux d'études et je peux vous dire que la réponse à votre question est que le bureau d'études s'est posé les mêmes questions que vous et nous a expliqué qu'il fallait 148 pieux de 15 mètres de long, et cela coûte 483 096 €.

**M. RIVET** : Cela ne figure pas dans les documents.

**M. le Maire** : C'est possible mais c'est la réponse.

**(Vote à main levée : adopté à l'unanimité.)**

**- 11 - Antonypole – Adoption de l’avenant n°1 à la convention – cadre d’intervention foncière avec l’établissement public foncier des Hauts de Seine (EPF 92) et délégation du droit de préemption à l’établissement public foncier des Hauts de Seine (EPF 92).**

(Rapporteur : M. DOVA)

(Lecture du rapport de présentation)

**M. RUFAT** : J’ai plusieurs questions pour M. Dova :

Sur le projet initial, il y avait déjà une anticipation en commission sans préciser l’enfouissement des lignes de haute tension, etc.

**M. DOVA** : Cela ne bouge pas.

**M. RUFAT** : D’accord.

Le décret donne la ligne verte qui va desservir le sud de la région parisienne, cette ligne verte est contestée, ce n’est pas écrit sur du marbre et ce n’est pas une assurance absolue d’avoir cette ligne verte. Il y a des remises en cause sur l’opportunité et sur le trafic de voyageurs, c’est un élément qu’il faut garder en tête sur la pérennité.

Deuxième élément sur le périmètre : l’extension du périmètre ne touche pas à la zone pavillonnaire, j’ai compris que la zone pavillonnaire restait en dehors mais une grande partie de ce périmètre est en dehors de tout ce qui était avant Antonypôle, ça touche le lycée, l’Ecole d’Applications et tout ou partie de l’ensemble Champagne...

**M. DOVA** : Non.

**M. RUFAT** : La Société du Grand Paris est chargée de l’aménagement de ces zones ?

**M. DOVA** : On n’en est pas là, on n’est pas encore tout à fait d’accord avec le groupe de travail du Grand Paris qui vient régulièrement passer des après-midi avec nous, pour le moment on n’est pas fixé à 150 ou 200 mètres près sur la position exacte de la gare future. Ce qui est sûr, c’est qu’elle est dans ce projet.

A la dernière réunion, ils nous ont fixé cette exigence qui n'est pas propre à notre gare mais à toutes les gares de l'opération du Grand Paris de 400 mètres d'accès, mais ces 400 mètres piétonniers ne concernent aucune des zones, que ce soit l'Ecole d'Applications, que ce soit les zones pavillonnaires, ça ne change rien ni dans l'urbanisme, ni dans la vocation de ces zones. Elles sont hors périmètre d'Antonypole et donc hors périmètre d'intervention du Grand Paris. Et aussi –on pourrait presque dire hélas- hors intervention de l'EPF. Dans nos études préliminaires, nous n'étions pas dans ce secteur là, nous étions plutôt dans la zone nord. On est toujours dans la zone nord mais nos acquisitions foncières soit directes soit plus importantes sont dans cette zone là. Le seul passage de l'avenue Léon Jouhaux concerne le sort futur de ce que j'appelle la grande « boîte à chaussures » qui est le long de l'autoroute où des négociations sont en cours et où nous sommes propriétaires d'une partie des bâtiments. Cette réserve là concerne uniquement l'emplacement de la gare et la zone d'accès piétonnier. Dans ce secteur là, pour les piétons, ce sera la sécurité totale.

Quant au montage depuis l'enfouissement des lignes, nous sommes en train de réfléchir justement avec les acteurs du Grand Paris parce que la ligne qui viendra vers l'aéroport d'Orly pour rejoindre la gare Massy TGV et ensuite aller vers Versailles devrait –je dis bien « devrait »- être totalement souterraine.

Et selon la position à l'arrivée sur notre commune, donc en souterrain, elle se trouverait tangentielle à un certain endroit qui nous permet de maintenir notre exigence d'enfouissement des lignes à haute tension.

On en est là et avec Monsieur le Maire, nous avons eu un coup au cœur quand on a vu les coûts qu'on nous annonçait pour l'enfouissement ; il se trouve qu'à proximité de la terminaison de la ligne

verte vers Massy TGV Palaiseau, etc, le rapport des coûts est nettement inférieur, donc on commence à discuter très sérieusement des prix.

Mais sur le principe, et notre collègue Maryse Lemmet qui a fait une partie de sa carrière dans le monde de l'électricité se bat très bien avec les spécialistes, l'enfouissement des lignes à haute tension est maintenu dans notre projet d'aménagement d'Antony.

**M. RUFAT** : La ville pour l'instant n'a pas envie de souscrire un contrat territorial avec le Grand Paris, si j'ai bien compris ce qui a été dit en commission, de même dans les réunions sur la vallée de la Bièvre ? Ce choix de la ville fait que le périmètre du Grand Paris ne peut plus s'arroger d'une partie de la zone d'aménagement aux dépens de la ville, cette possibilité tombe ? Donc la ville resterait maître de cette totalité de l'aménagement ?

**M. DOVA** : Oui, je crois.

**M. le Maire** : Nous y travaillons. Nous rencontrons très régulièrement le Grand Paris et il n'y est pas posé de question sur les contrats de développement territorial à ce stade. Nos travaux portent, pour le moment, sur l'emplacement de la future ligne et de la gare. Ensuite, peut être, il sera question de contrat. Mais, s'il y a contrat, il faut bien sûr qu'il y ait un apport de l'Etat.

**M. DOVA** : De toute façon, ça reviendra à la prochaine commission du développement économique car toutes les semaines, il se passe quelque chose, il va bien falloir qu'avant la fin de l'année ou dès le début de l'année prochaine, on ait une commission qui statue sur les décisions à prendre. Mais pourquoi on nous présente ça aujourd'hui ? Parce que comme toute société, on aimerait autant que la convention soit prise en compte dans le budget primitif.

**M. RUFAT** : Le grand principe du futur aménagement, c'est qu'il y aura plus de logements prévus autour de la gare et que le

développement des activités industrielles et commerciales se fera plus loin ?

**M. DOVA** : On peut toujours échanger au cours d'un conseil municipal, pour le moment, pour ce qui concerne l'aménagement d'Antonypole, nous poursuivons la réflexion. Je rappelle quand même que ça fait quatre ans que Monsieur le Maire nous a confié la mission d'y réfléchir, et sous la houlette de Sophie Devedjian et des services techniques, on réfléchit au dosage logements - bureaux, etc. On se fait assister par des bureaux d'études, vous allez voir tout à l'heure qu'on va proposer de passer une convention parce qu'il faut d'abord définir le profil de l'opération, et nous souhaiterions arriver à présenter le dossier de création de la ZAC à la rentrée 2012.

**(Vote à main levée : délibérations adoptées par 41 voix pour et 3 abstentions.)**

**- 12 - Projet de concours d'urbanisme « Antonypole et le Grand Paris Express » :**

**. Autorisation de lancement de la consultation et fixation de l'indemnité de participation des maîtres d'œuvre au jury de concours ;**

**. Fixation du montant des indemnités à verser aux candidats ayant remis des prestations conformes au règlement de concours ;**

**. Désignation des membres du conseil municipal composant le jury de concours.**

(Rapporteur : M. DOVA)

(Lecture du rapport de présentation)

**M. le Maire** : Pour la désignation des membres du jury, j'ai reçu les candidatures suivantes : titulaires : Mme Devedjian, M. Dova, Mme

Aguilar, M. Fau ; comme suppléants : M. Martin, M. Ollivry, M. Mohammedi, Mme Lemmet.

**M. RIVET** : Pour l'opposition, nous présentons M. Rivet comme titulaire et M. Feuillade comme suppléant.

**(Vote à main levée pour les deux premières délibérations : adopté par 41 voix pour et 3 abstentions.)**

**Vote à main levée pour la désignation des membres du jury : adopté à l'unanimité.)**

**- 13 - Acquisition par la ville de deux locaux commerciaux dans le centre commercial Fontaine Mouton et demandes de subvention pour l'acquisition de ces locaux.**

(Rapporteur : M. VOULDOUKIS)

**Mme CHARRIER** : Depuis le début de la mandature, nous réclamons l'ouverture de centres de santé, en particulier dans le quartier des Bâconnets, pensant qu'il est absolument nécessaire que des centres de soins existent à proximité des habitants. Nous sommes donc tout à fait satisfaits d'avoir été entendus.

L'achat de locaux mis à disposition de la Croix-Rouge dans le centre Fontaine-Mouton va dans le sens de ce que nous souhaitions et nous nous en réjouissons.

Nous continuons toutefois à regretter la fermeture du centre de santé de la RUA, pensant qu'il aurait pu être mieux utilisé et qu'Antony étant une ville fort étendue, deux centres de santé abordables pour tous les citoyens, quels que soient leurs revenus, n'étaient pas inutiles.

D'autre part, l'achat de locaux commerciaux va dans le sens d'une rénovation du centre commercial Fontaine-Mouton, ce qui est positif vu l'état d'insalubrité dans lequel il est aujourd'hui. Par contre, il nous paraît souhaitable que des commerçants soient associés à cette rénovation afin

que les habitants puissent trouver sur place ce dont ils ont besoin et qu'on ait un centre de quartier vivant et animé.

**M. RUFAT** : La satisfaction de l'opposition ne va pas vous déplaire, moi aussi je dirai que c'est une bonne idée, on en a déjà discuté, et qui s'inscrit en plus dans un futur contrat local de santé, donc c'est une bonne chose.

Nous avons eu l'occasion déjà de débattre sur l'opportunité comme l'a fait Mme Charrier, mais aussi sur le contenu qui sera accordé à ce centre, d'après ce qui a été dit en commission, la Croix-Rouge prévoit d'y mettre l'offre minimale classique d'un centre de santé, c'est-à-dire l'offre de généralistes et l'offre dentaire, c'est une excellente chose, j'ai cru comprendre qu'on pourrait aussi avoir une offre de dermato et de gynécologie, je suis pour bien sûr, ce serait bien aussi de voir la possibilité de mettre des paramédicaux, infirmières, psychologues ou orthophonistes qui peuvent aussi manquer et être nécessaires dans ce quartier.

**(Vote à main levée : délibérations adoptées à l'unanimité.)**

**- 14 - Acquisition par la ville d'une parcelle de terrain de 40 mètres carrés cadastrée CM n°567, nécessaire à la régularisation de l'alignement de la rue de l'Aubépine à Antony.**

(Rapporteur : Mme DEVEDJIAN)

(Lecture du rapport de présentation)

**M. RUFAT** : Pour le coup, le vrai plan vient d'arriver, c'est pour vous dire que le travail est de temps en temps un peu difficile !

**Mme DEVEDJIAN** : Vous l'aviez eu en commission.

**(Vote à main levée : adopté à l'unanimité.)**

**- 15 - Charte du logement solidaire : acquisition de quatre studios d'habitation sis 76 avenue du Président Kennedy à Antony.**

(Rapporteur : M. OLLIVRY)

(Lecture du rapport de présentation)

**M. OLLIVRY** : Je peux préciser pour le conseil que nous avons acquis trois T4, cinq T3 et une chambre. A ce jour, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, quatre familles ont été relogées, la dernière en novembre dernier, il n'y en a pas eu depuis. Il y a eu deux remises de clés pour deux T 3, une remise de clé pour un T 4 va avoir lieu la semaine prochaine ; une chambre restera libre pour permettre des travaux. Et donc 4 T1 sont proposés aujourd'hui.

Le temps d'acquisition moyen pour un logement, en incluant les actes notariés, est de 12 à 24 mois. Une installation de famille demande entre deux et quatre mois, donc la durée maximale du processus est entre 14 et 28 mois.

Sur les quatre familles logées actuellement, les situations professionnelles sont les suivantes : un CDI, un contrat aidé, un contrat emploi-formation, et une recherche d'emploi qui vient d'un CDI, d'une grossesse qui a entraîné une démission de la personne.

Une seule famille titulaire d'un bail présente pour le moment une autonomie financière suffisante pour accéder à un logement dans le privé ou le social ; une autre le sera normalement au début de l'année prochaine ; et les deux autres vers la fin 2012.

Il faut entre un et deux ans pour qu'une famille puisse sortir de ces logements, et ce qui est important, c'est que ces familles qui retrouvent une autonomie soient accompagnées en cours de qualification professionnelle ou quand elles trouvent un travail et partent du logement qu'on leur avait accordé.

**M. RUFAT** : On peut se féliciter de trouver des propriétaires qui acceptent d'offrir des logements sociaux à ces familles.

**M OLLIVRY** : Il y a un pavillon dans lequel on a pu installer quatre familles, et souvent ce sont des personnes en difficultés.

**(Vote à main levée : adopté à l'unanimité.)**

### **TRAVAUX – CONTRATS**

**- 16 - Adoption de l'avenant n° 2 au marché de travaux d'entretien et d'amélioration des voies communales et des espaces publics pour les années 2009 à 2012 avec la société SOTRAVIA.**

(Rapporteur : M. FOUQUET)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : adopté à l'unanimité.)**

**- 17 - Adoption de la convention à conclure avec l'association CRYVALIS relative à l'entretien par du personnel en insertion de différents espaces verts de la ville d'Antony.**

(Rapporteur : M. OLLIVRY)

(Lecture du rapport de présentation)

**M. OLLIVRY** : Pour information, en 2011, nous avons eu 15 jeunes en insertion dont 4 Antoniens et 8 sorties : un CDI a été trouvé, 3 CDD, et une formation qualifiante pour 2 d'entre eux. Ce qui fait 75% de sorties positives. Il y avait deux jeunes de moins de 26 ans. C'est un chiffre en progression par rapport aux trois années précédentes où nous avons aussi de bons résultats. Voilà le pourcentage de personnes qui retrouvent un emploi à partir d'une situation très précaire. L'énorme difficulté est de faire des recrutements, ça n'intéresse pas beaucoup les jeunes.

**(Vote à main levée : adopté à l'unanimité.)**

**- 18 - Adoption d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage à conclure avec le SIPPAREC pour l'installation d'un réseau ville et d'éclairage public avec l'enfouissement des réseaux aériens – programme 2012.**

**- Adoption de conventions financières à conclure avec le SIPPAREC pour les études et les travaux d'enfouissement des réseaux de communications électroniques dans divers secteurs de la ville d'Antony – Programme 2012.**

(Rapporteur : Mme LEMMET)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibérations adoptées par 35 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions.)**

**- 19 - Adoption de la convention et des conditions générales d'exécution de nettoyage des locaux de la ville d'Antony avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP)**

(Rapporteur : M. FOUQUET)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : adopté à l'unanimité.)**

### **PERSONNEL**

**- 20 - Modification du tableau des effectifs et fixation de taux de rémunération.**

(Rapporteur : Mme ZERAH)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : adopté à l'unanimité.)**

### **EDUCATION**

**- 21 - Participation communale aux dépenses de fonctionnement engagées par l'Education Nationale en faveur de l'initiation aux langues étrangères dans les classes de cours élémentaires durant l'année scolaire 2011/2012.**

(Rapporteur : M. LE BOURHIS)

(Lecture du rapport de présentation)

**Mme CHARRIER** : Nous sommes bien sûr favorables à cette participation communale à l'enseignement de l'allemand car, contrairement à d'autres, nous ne sommes pas germanophobes. Mais nous voudrions rappeler ce que nous avons dit l'an dernier à ce sujet : il n'est pas normal que les collectivités territoriales qui ont déjà des charges lourdes continuent de suppléer aux insuffisances et aux manques de l'Etat. La rétribution des enseignants relève de l'Education Nationale et non des communes. Il ne s'agit donc ici que d'une participation provisoire qu'il ne faudrait pas institutionnaliser.

**M. FEUILLADE** : Bien évidemment, nous sommes favorables à une participation à l'enseignement de l'allemand, mais sur le recensement des besoins, qu'est-ce qui est fait pour inciter cet apprentissage aux Rabats, au Noyer Doré et à La Fontaine ?

**M. LE BOURHIS** : Dans toutes les écoles, les élèves ont une information sur l'enseignement de l'allemand qui est donnée au moment du passage en sixième par des fédérations de parents d'élèves.

**M. FEUILLADE** : Est-ce que des enfants qui étaient dans ces groupes scolaires et qui avaient demandé n'ont pas pu recevoir cet enseignement, faute d'enseignant ?

**M. LE BOURHIS** : Pas faute de personnel et d'intervenant, parce que la ville prend en charge les intervenants. C'est plutôt faute de volontaires pour faire de l'allemand. Pour qu'il y ait un intervenant qui vienne dans une école, il faut un minimum de huit élèves sur les trois

niveaux. L'an dernier, on avait 80 élèves intéressés, 9 élèves dans une école ont eu des problèmes d'emploi du temps et nous n'avons pas trouvé d'intervenant pour donner des cours. Donc 71 élèves ont suivi un enseignement de l'allemand, et cette année, on est passé à 102 élèves. Avec 45 élèves en CE2 et 50 en CM2.

**M. RUFAT** : Il y a d'autres groupes scolaires où les gens n'ont pas été servis parce que le niveau de 8 n'était pas atteint ?

**M. LE BOURHIS** : C'est possible mais la ville n'a pas été avertie.

**(Vote à main levée : adopté à l'unanimité.)**

## **- 22 - Sectorisation des écoles maternelles et élémentaires – Modificatif.**

(Rapporteur : M. LE BOURHIS)

(Lecture du rapport de présentation.)

**Mme BUZELIN** : Je voulais profiter de l'occasion pour dire que les enfants qui viennent de l'US Métro sont rattachés à l'école La Fontaine et que c'est assez loin.

**M. le Maire** : Non, 800 mètres. J'ai mesuré.

**Mme BUZELIN** : Et concernant l'aménagement de Jean Zay, est-ce que vous travaillez dans cette perspective à la création d'une nouvelle école ?

**M. le Maire** : On verra cela dans le cadre des études d'aménagement que nous allons lancer. Mais pour moi, il est hors de question que les enfants de la Croix de Berny aillent à la RUA : il y a trop de danger avec les traversées de routes à grande circulation. Pour La Fontaine, le parcours est sécurisé.

**M. LE BOURHIS** : Oui, et puis il y a le pédibus. Cela fonctionne très bien sur André Chénier - Blanguernon, et un deuxième va se mettre

en chantier au cours de cette année scolaire sur Jules Ferry. Avec une période test aux mois de mai et juin 2012.

**(Vote à main levée : adopté à l'unanimité.)**

## **SPORTS**

**- 23 - Dénomination du nouveau complexe sportif situé dans le quartier du Noyer Doré et du mail attenant.**

(Rapporteur : M. LE LAMER)

(Lecture du rapport de présentation)

**Mme LE NEOUANNIC** : On a un peu de mal à voir quelle est la procédure de concertation pour ces deux noms. J'ai cru comprendre qu'on avait choisi un navigateur français plutôt mort, on n'a pas pris Riguidel, de Kersauson, ou un autre, on pouvait prendre Colas, on a pris Tabarly, je n'ai pas de problème, le problème est que ce n'est pas un endroit où l'on va développer les sports d'eau ; est-ce qu'on n'aurait pas pu avoir une procédure qui permette de choisir entre des gens morts ou vivants, et pourquoi le sport nautique dans ce cas là ?

**M. LE LAMER** : D'abord il y a eu une vraie concertation, les associations sportives ont été consultées ; il y a eu une annonce aussi dans le journal municipal et sur le site de la ville, et nous avons reçu des réponses, aussi valables les unes que les autres, mais on a voulu privilégier le nom d'une personne malheureusement décédée, comme c'est la coutume à Antony, on ne donne pas le nom de gens vivants.

**Mme DEVEDJIAN** : Il y a une autre raison pour laquelle on a choisi Eric Tabarly, en dehors de toutes ses qualités éminentes, c'est qu'au Noyer Doré, beaucoup de rues portent des noms de Montagnes, de fleurs ou de mers, donc c'était un petit clin d'œil pour y ajouter le côté maritime.

**Mme LE NEOUANNIC** : Pour les clin d'œil, je rappellerai qu'il y avait un stade à Antony qui s'appelait Allende, vous y avez enlevé ce

nom et il serait temps qu'on le rétablisse en mémoire de quelqu'un qui est mort pour la république Chilienne et pour la démocratie !

**(vote à main levée : délibérations adoptées par 38 voix pour et 6 abstentions.)**

### **AFFAIRES DIVERSES**

**- 24 - Adoption d'un marché négocié sans mise en concurrence à passer avec la société Météor Network relatif à la maintenance des installations Wifi de différents sites de la ville d'Antony.**

(Rapporteur : M. SIMON)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : adopté à l'unanimité.)**

**- 25 - Fixation des montants des bourses de l'Aventure et de la Création attribuées par le 2<sup>ème</sup> jury 2011.**

(Rapporteur : Mme BERGEROL)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : adopté à l'unanimité.)**

**- 26 - Adoption du programme d'actions relatif aux subventions départementales au titre du Pôle Solidarités pour l'année 2012.**

(Rapporteur : Mme DEVEDJIAN)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : adopté à l'unanimité.)**

**- 27 - Adoption de conventions à passer avec l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (ACSE)**

**pour le financement d'actions s'inscrivant dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance.**

(Rapporteur : M. SERIN)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : adopté à l'unanimité.)**

**- 28 - Désignation du représentant du conseil municipal au Comité Stratégique auprès du Conseil de surveillance de la société du Grand Paris.**

(Rapporteur : M. le Maire)

(Lecture du rapport de présentation)

**M. le Maire** : Je me propose en tant que titulaire, et je propose Mme Devedjian en tant que suppléante.

**(vote à main levée : adopté par 35 voix pour et 9 abstentions.)**

**- 29 - Communication du rapport d'activité de la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre – Année 2010.**

(Rapporteur : M. SENANT)

**Il est pris acte de la communication du rapport.**

**- 30 - Communication du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la région parisienne (SIFUREP) – Année 2010.**

(Rapporteur : Mme NGUYEN)

**Il est pris acte de la communication du rapport.**

**- 31 - Communication du rapport d'activité du Syndicat mixte de Massy-Antony-Hauts de Bièvre pour le chauffage urbain et le traitement des résidus ménagers (SIMACUR) – année 2010.**

(Rapporteur : Mme COTTENCEAU)

(Lecture du rapport de présentation)

**M. RUFAT** : Il y a un chapitre sur l'avantage compétitif du SIMACUR au niveau du coût, qui explique que le SIMACUR coûte moins cher en production d'énergie, notamment parce qu'il bénéficie d'une TVA minorée, et cette TVA minorée est liée au montant élevé d'utilisation de l'énergie renouvelable, 60% entre le bois et les déchets d'ordures ménagères ; ma question est la suivante :

Dans les tableau, le volume d'ordures ménagères baisse, ce qui est une bonne chose, cela veut dire que le tri augmente, est-ce qu'il y a un risque de perdre cet avantage d'une TVA minorée puisqu'on va peut-être ne plus avoir autant de part d'énergie renouvelable ?

**Mme COTTENCEAU** : Je crois que le SIMACUR s'emploie à trouver d'autres sources d'ordures ménagères.

**M. le Maire** : Le bois aussi.

**M. RUFAT** : Cela m'intéresserait de savoir ce que le SIMACUR compte faire, merci de relayer ma question.

**M. le Maire** : Ils cherchent aussi d'autres clients.

**Il est pris acte de la communication du rapport.**

**- 32 - Communication du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC) – Année 2010.**

(Rapporteur : Mme LEMMET)

(Lecture du rapport de présentation)

**M. RUFAT** : Le SIPPEREC explique qu'il y a une dégradation de service sur l'électricité, en termes de coupures, etc, est-ce qu'il y a une politique pour améliorer ce service ?

**Mme LEMMET** : Effectivement, il y a un constat de dégradation qui n'est pas contesté, le syndicat qui gère la question est en relations étroites avec ERDF ; il y a eu des conflits assez forts entre ERDF et le SIPPEREC, il a été dit tout à l'heure que notamment l'ERDF payait l'enfouissement, et des actions sont faites pour améliorer la fourniture.

**Il est pris acte de la communication du rapport.**

**- 33 - Communication du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) – Année 2010.**

(Rapporteur : Mme LEMMET)

**Il est pris acte de la communication du rapport.**

### **Questions diverses**

**Mme CHARRIER** : Monsieur le Maire, lors de la dernière réunion de la commission de suivi du projet Massy-Valenton, vous avez refusé d'engager la discussion sur le contenu du projet, ne voulant envisager que les questions de procédure. Or, le 8 novembre, dans la réunion de lancement de cette concertation, nous avons appris de la bouche de Monsieur Jacques Picard, élu Europe Ecologie Les Verts au Conseil Régional Ile de France, que vous et le président du Conseil Général, M. Devedjian, aviez donné votre accord à RFF pour ce projet.

Monsieur le Maire, peut-on savoir la teneur de cet accord, sur quoi il porte exactement, et comment il a été acté ?

**M. le Maire** : C'est M. Picard qui l'a dit. Personnellement je n'ai donné aucun accord sur le projet RFF. Mais effectivement, si au cours de la concertation, RFF nous assure de mettre une protection maximale

–plus que ce qu'ils disent aujourd'hui-, et si les nuisances sont moins fortes pour la ville qu'elles ne le sont aujourd'hui, je pourrais personnellement me rallier à ce nouveau projet.

Autre question ?

**M. MEUNIER** : Après la fermeture des mairies annexes Pajeaud, Guillebaud et La Fontaine, c'est au tour de la mairie annexe des Bâconnets d'être fermée. Notons au passage que pourtant, lors de la fermeture des trois premières, si mes souvenirs sont bons, il nous avait été assuré qu'il n'était pas question de fermer celle des Bâconnets.

Pour les habitants du quartier des Bâconnets, la perte est irremplaçable. Désormais, pour toute démarche administrative, ils devront se déplacer ici, donc perte de temps et perte financière pour ceux qui devront prendre les transports en commun.

Avec la fermeture de la mairie annexe des Bâconnets, c'est bien un service public de proximité qui disparaît. Monsieur le Maire, quelles sont les raisons de la fermeture de la mairie annexe des Bâconnets ?

**Mme DEVEDJIAN** : La première raison –et Mme Zerah ne me contredira pas- c'est la réalisation des passeports et des cartes d'identité par le système biométrique. Ce qui fait qu'on ne peut plus faire beaucoup de démarches administratives en mairie annexe. D'autre part, un certain nombre de démarches se font au CCAS de nature très confidentielle et n'admettent pas que ce soit fait dans un lieu où il n'y a pas beaucoup de confidentialité comme le sont les mairies annexes. Ce sont les raisons de fond qui font que les agents administratifs employés à plein temps dans cette mairie annexe n'avaient pas suffisamment de travail, et comme par ailleurs il y a beaucoup de travail en mairie centrale, c'est une réorganisation du service.

Pour le cas plus particulier des Bâconnets, il reste là-bas le PIMMS qui est ouvert tous les jours, qui est un lieu de proximité et qui permet aux

habitants d'être suivis dans leurs demandes et leurs démarches. Il reste la permanence d'écrivain public, il reste aussi la permanence de la cantine, je crois, bref il y a encore des points d'ouverture importants. Il y a des permanences d'élus, la mienne en l'occurrence, et nous étudions avec M. Mohammedi qui s'occupe du service civique et avec Mme Bergerol et M. Colin d'autre part, pour le CCAS, de voir si l'on ne pourrait pas monter avec le service civique un point mairie, une permanence qui ne serait pas forcément effectuée par un agent administratif qualifié, qui serait un point d'écoute et de renseignement mairie dans ce lieu, voire dans un autre lieu.

**M. FEUILLADE** : Monsieur le Maire, vous savez que l'état du RER B se dégrade en permanence, vous avez à ce titre intégré l'association des villes du RER sud, j'ai posé la question en commission mais la réponse ne m'a pas paru très claire : je voudrais savoir quelle est la position de la ville dans cette association ? Notamment sur la troisième voie du RER Bâconnets, sur le retournement à Denfert-Rochereau, et sur l'avenir de la ligne B ? Parce qu'il me semble que dans cette association, toutes les villes n'ont pas les mêmes intérêts, donc quelle est la ligne tenue par la ville dans cette association ?

**M. le Maire** : J'ai assisté il y a quinze jours avec Philippe Martin à une réunion du comité de suivi de l'élaboration du futur schéma directeur du RER B, en présence de la Directrice généralement du STIF et d'un directeur général adjoint de la RATP. Les questions dont vous parlez n'ont même pas été évoquées : personne ne parle de cette troisième voie sur quelques centaines de mètres entre Bâconnets et Massy-Verrières. Le rapport du STIF l'évoque mais en en rejetant l'idée. Le rapport du STIF prévoit de reprendre la ligne délaissée par le TGV une fois réalisée la ligne d'interconnexion ; le STIF, vous le voyez, croit vraiment à l'avenir de l'interconnexion. Par ailleurs, il y a de vraies mesures que propose le

STIF de creusement d'un deuxième tunnel entre Chatelet et Gare du Nord, des travaux importants à Denfert-Rochereau, et bien d'autres mesures encore ; mais vraiment, la troisième voie de dégagement à Massy-Verrières, personne n'en veut. Ni de supprimer la ligne vers Sceaux.

**M. FEUILLADE** : Je n'ai pas dit cela.

**Mme DEVEDJIAN** : Ce que souhaiterait le STIF, c'est une navette ferroviaire permanente entre Sceaux et Bourg La Reine, ce qui permettrait à tous les usagers de ne pas attendre à Denfert ou Châtelet un métro sur quatre voire sur cinq, la plupart des usagers s'arrêtant à Bourg La Reine pour prendre le bus ; ce n'est donc pas un avantage pour eux. Et cette idée fait son chemin petit à petit.

**M. FEUILLADE** : Je ne demandais pas la position du STIF mais celle de la ville d'Antony.

**M. le Maire** : Nous n'avons pas de position différente de celle de la ville de Sceaux.

**M. RIVET** : On en est au numéro 14 de la Feuille du Noyer Doré, vous êtes le directeur de cette publication, c'est une publication officielle de la collectivité, et je vous rappelle que d'après la loi, lorsque la commune diffuse sous quelque forme que ce soit un bulletin d'informations générales ou une information du conseil municipal, un espace est réservé aux conseillers n'appartenant pas à la majorité.

Donc je vous demande que dans cette feuille du Noyer Doré qui présente les réalisations du conseil municipal, la minorité municipale puisse avoir un espace de libre expression.

**M. le Maire** : Cette demande nous a été faite à plusieurs reprises et je redis la réponse : ce n'est pas un organe d'informations municipales.

**M. RIVET** : Je vous redis la loi : « Lorsque la commune diffuse un bulletin d'informations sur les réalisations et sur la gestion du conseil

municipal, un espace est réservé aux conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale », c'est la loi, je n'invente rien.

**M. le Maire** : Non. Si vous voulez, déposez un recours, vous verrez bien.

**M. RIVET** : Si, c'est la loi.

**Mme BUZELIN** : Le point Info Energie, vous l'avez situé sur la Maison des Antoniques, ne serait-il pas possible de le situer dans la mairie elle-même, à l'occasion du départ du CCAS ? Ce serait un lieu plus adapté.

**Mme COTTENCEAU** : Le point Info Energie a été mis là où était le point du PACTE, et la personne qui s'occupe du point Info Energie à Antony est tout à fait occupée, cela veut bien dire que les personnes trouvent le chemin. Ce n'est pas un obstacle à la venue des personnes.

(La séance est levée à 23h35.)